

Tiré à part
du rapport d'activité

—
Direction de la sécurité
et de la justice

—
2012

,

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Sicherheits- und Justizdirektion SJD

,

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Sicherheits- und Justizdirektion SJD
WWW.FR.CH/DSJ

Direction de la sécurité et de la justice DSJ

—
2012

I. Direction et secrétariat général	1	VIII. Service de probation (SProb)	36
1. Missions	1	1. Missions	36
2. Activités	1	2. Activités	36
3. Collaborations intercantonales	3	3. Evénements particuliers	38
4. Affaires contentieuses	4		
5. Législation	4		
II. Police cantonale	5	IX. Office de la circulation et de la navigation (OCN)	39
1. Mission	5	1. Missions	39
2. Ressources humaines	6	2. Activités	39
3. Activité de la Police cantonale	7		
4. Evénements de l'année 2012	9		
5. Domaines particuliers	11		
6. Logistique	14		
III. Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)	15	X. Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)	39
1. Mission du service	15	1. Missions	39
2. Protection de la population	15	2. Activités	39
3. Protection civile	17		
4. Administration militaire	19		
5. Intendance des bâtiments	22		
IV. Service de la population des migrants (SPoMi)	23	XI. Etablissements de Bellechasse	39
1. Missions	23	1. Missions	39
2. Police des étrangers	23	2. Activités	39
3. Domaine de l'asile	24		
4. Main-d'œuvre étrangère	25		
5. Passeports et cartes d'identité suisses	25		
V. Service de la police du commerce (SPoCo)	26	XII. Etat du personnel	40
1. Mission	26		
2. Activités	26		
VI. Service de la justice (SJ)	28		
1. Missions	28		
2. Activités	28		
VII. Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)	30		
1. Missions	30		
2. Application des sanctions pénales	30		
3. Prisons	34		

2012

I. Direction et secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur: Erwin Jutzet

Secrétaire générale: Claudine Godat

1. Missions

La Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) a pour tâches principales d'assurer l'ordre public et la sécurité, l'exécution des peines et la réinsertion des détenus, la police des étrangers et la police du commerce, l'intégration des migrant-e-s, la coopération au développement, la surveillance des fondations, le fonctionnement administratif du pouvoir judiciaire, ainsi que la protection de la population et l'administration militaire. L'Office de la circulation et de la navigation (OCN), l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB) et les Etablissements de Bellechasse sont rattachés administrativement à la DSJ.

2. Activités

2.1. Activités courantes

Le secrétariat général exerce les tâches d'état-major de la Direction, en particulier la planification et la coordination des travaux, la préparation des dossiers pour le Conseil d'Etat, le suivi des dossiers et le traitement des affaires administratives (finances, personnel, logistique). Il gère l'information interne et externe et conduit des projets relevant du champ de compétence de la Direction ainsi que des projets interdirectionnels.

2.1.1. Evénements particuliers

2.1.1.1. Poursuite de la politique d'intégration

Les efforts dans les domaines de l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme dans le canton de Fribourg se sont poursuivis en 2012.

Dès 2014, la Confédération mettra en place une nouvelle politique d'intégration. Dans cette perspective, la Direction de la sécurité et de la justice et la Direction de la santé et des affaires sociales ont été chargées de l'élaboration d'un programme d'intégration cantonal global. Un mandat a été confié à une institution spécialisée pour dresser l'état des lieux et analyser les besoins en matière d'intégration et de prévention des discriminations. Une journée participative a réuni le 1^{er} octobre 2012 les acteurs (étatiques et non étatiques) fribourgeois concernés par lesdits domaines. A cette occasion, les contenus du programme d'intégration cantonal ont pu être discutés. Un avant-projet de programme d'intégration cantonal a été soumis à l'Office fédéral des migrations en décembre 2012.

Le programme «Langue et formation» a été reconduit avec succès en collaboration avec l'Office fédéral des migrations. 17 projets ont été soutenus et une journée d'informations et d'échanges, traitant des axes prioritaires de la future politique d'intégration, s'est déroulée le 5 juin 2012 en présence d'une trentaine de prestataires de cours de langue et d'autres partenaires impliqués.

La collaboration avec les communes a été consolidée. La phase pilote du projet «Communes Sympas» s'est conclue en décembre 2012. Elle a vu l'implication des communes de Bulle, d'Estavayer-le-Lac, de Guin, de Marly et de Villars-sur-Glâne. Le 13 novembre 2012, les coordinateurs/trices et les membres des commissions des «Communes sympas» se sont réunis pour la première fois dans le cadre d'une journée de mise en réseau qui sera reconduite annuellement. La collaboration avec les communes a également été renforcée par l'organisation, le 13 novembre 2012, de la 4^e Conférence des communes pour l'intégration des migrant-e-s, consacrée au thème de la cohésion sociale.

Dans l'objectif d'optimiser l'accueil des personnes arrivées récemment dans le canton de Fribourg, divers outils ont été élaborés en collaboration avec les acteurs du terrain. Lesdits outils sont testés par 7 communes fribourgeoises dans le cadre d'une phase pilote.

En matière de sensibilisation à la problématique du racisme, le canton a participé à la première campagne d'affichage conjointe des cantons latins dans le cadre de la Semaine contre le racisme du 21 au 28 mars 2012. En ce qui concerne la thématique des mutilations génitales féminines, une journée de formation continue a eu lieu le 4 septembre 2012. A cette occasion, la version allemande du manuel didactique «Les mutilations génitales féminines» a été présentée à des professionnel-le-s de l'éducation, de la santé et du social.

Afin de valoriser les bonnes pratiques en matière d'intégration économique des personnes migrantes, la Commission cantonale pour l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme a lancé la 2^e édition du Prix «Migration et emploi» par le biais d'une mise au concours le 1^{er} juin 2012. Le Prix «Migration et emploi» sera décerné le 21 mars 2013, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

2.1.1.2. Coopération au développement et aide humanitaire internationales

Mettant en œuvre l'article 70 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004, la loi du 5 octobre 2011 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, ainsi que son ordonnance d'application, sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2012. Elles offrent désormais un cadre légal solide à

2012

l'action que le Conseil d'Etat mène depuis de nombreuses années dans le domaine de la coopération au développement, actuellement confié à la DSJ, et dans celui de l'aide humanitaire, actuellement confié à la Direction des finances (DFIN).

En application de cette nouvelle législation, le Conseil d'Etat a institué, par arrêté du 11 juin 2012, la Commission cantonale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire. Cette commission a siégé à deux reprises et s'est notamment consacrée à l'analyse du projet d'objectifs 2013–2016 du Conseil d'Etat en matière de politique de coopération au développement. Enrichis des suggestions de la commission, ces objectifs ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 29 janvier 2013.

Le domaine de la coopération au développement a fait l'objet, en 2012 comme lors des années précédentes, d'un mandat de prestations conclu avec la fédération cantonale des organisations de coopération Fribourg-Solidaire. Conformément à la nouvelle législation, un mandat de prestations pluriannuel pour les années 2013 à 2016 a été élaboré durant l'année et a été approuvé par le Conseil d'Etat le 29 janvier 2013.

Sur le plan financier, la contribution du canton de Fribourg au domaine de la coopération au développement s'est élevée à 173 400 francs, répartis la manière suivante:

> Contribution au CICR	30 000 francs
> Participation à un projet Confédération-cantons d'amélioration du réseau de santé mentale en Fédération de Bosnie et Herzégovine	20 000 francs
> Attribution à Fribourg-Solidaire	123 400 francs

En matière d'aide humanitaire, le Conseil d'Etat, sur proposition de la DFIN, a octroyé des aides pour un montant total de 30 000 francs, soit 10 000 francs en faveur des victimes de la sécheresse au Sahel, et 20 000 francs en faveur de la population civile dans le cadre de la guerre en Syrie.

2.1.1.3. Conseil cantonal de prévention et de sécurité (CCPS)

Organe consultatif du Conseil d'Etat institué en parallèle à la création de la Police de proximité, le CCPS est présidé par le Directeur de la sécurité et de la justice et regroupe des représentants de la Police cantonale, des préfectures, des communes, des organes de promotion de la santé, de l'animation socioculturelle, des délégués à la jeunesse et des personnes âgées, ainsi que le Procureur général.

En 2012, il a tenu cinq séances et consacré ses travaux à la mise en œuvre des six objectifs stratégiques qu'il a retenus lors de son

premier rapport au Conseil d'Etat afin d'améliorer la sécurité de proximité dans le canton. Il s'agit de: faire du citoyen un partenaire de sécurité; prévenir et combattre la violence; maintenir les espaces publics accueillants; restreindre la consommation d'alcool; réduire les incivilités; faire échec aux cambrioleurs. Six groupes de travail ont été constitués afin de définir des mesures concrètes pour chacun de ces objectifs.

2.1.1.4. Politique cantonale de lutte contre la criminalité

Conformément aux dispositions de la loi sur la justice, le Conseil d'Etat a collaboré avec le Procureur général pour définir, pour la première fois, la politique cantonale de lutte contre la criminalité. Adopté pour une période de trois ans (2012–2014), la politique de lutte contre la criminalité fixe les efforts particuliers qui seront mis sur la poursuite pénale dans différents domaines. Sans bien sûr préférer les activités régulières du Ministère public et de la police, ni modérer leur détermination dans des affaires importantes telles qu'homicides, infraction contre l'intégrité sexuelle, infractions économiques, protection des enfants ou encore pornographie.

Le Conseil d'Etat et le Procureur général ont désigné les priorités suivantes: lutte contre la violence (violence gratuite, violence contre les représentants des pouvoirs publics, violence dans le cadre de manifestations sportives, violence domestique); lutte contre les infractions commises en bande ou par métier; lutte contre le trafic de stupéfiants; lutte contre les chauffards; lutte contre le travail au noir; lutte contre les incivilités.

Afin de permettre au Ministère public de faire face au surcroît de travail engendré par certaines priorités – notamment les auditions systématiques en cas de violence domestique –, le Conseil d'Etat a autorisé une augmentation de 1,5 EPT des effectifs du Ministère public dès 2013.

2.1.1.5. Loi d'application du code civil suisse

Transmise au Grand Conseil à la fin 2011, le projet de loi d'application du code civil suisse a été adopté par le Légitif cantonal lors de sa session de février 2012. Cette révision adapte aux nouvelles réalités de la société du XXI^e siècle une loi vieille de cent ans qui n'avait guère connu d'évolution depuis lors.

La révision est particulièrement flagrante dans le domaine des droits de voisinage, désormais adaptés à un canton à dominante urbaine et périurbaine. La nouvelle loi adapte également le droit des successions à la nouvelle organisation judiciaire, en particulier la professionnalisation de la justice de paix, qui assume désormais de nouvelles tâches. Enfin, la loi prévoit la mise en place d'un système unifié, simple et efficace pour la gestion des objets trouvés.

2012

L'ordonnance d'application de cette loi sera adoptée en 2013.

2.1.1.6. Loi sur les établissements publics

Le projet de révision de la loi sur les établissements publics a été transmis en juillet 2012 au Grand Conseil, qui l'a adoptée lors de sa session d'octobre. Cette refonte adapte la loi à l'évolution que la société a connue en la matière au cours des vingt dernières années. Il s'agit de mieux encadrer les nouveaux comportements de la clientèle, de mieux régler les animations proposées par les établissements, de mieux prévenir la consommation abusive d'alcool, notamment par les jeunes, et ainsi de lutter plus efficacement contre les nuisances sonores, les dépréciations et les actes de violence. La nouvelle loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Un nouveau régime des patentees permet désormais de bien distinguer les établissements qui ont une vocation principalement nocturne (patente B+) de ceux qui visent principalement une clientèle de jour et de début de soirée (patente B). Les premiers, sur présentation d'un dossier garantissant la compatibilité avec le voisinage, obtiennent une autorisation générale d'ouverture prolongée le week-end et d'animations musicales ou de retransmissions sur écran. Les seconds ne pourront obtenir une autorisation de prolongation qu'à titre exceptionnel.

En matière de prévention de la consommation excessive d'alcool, la loi prévoit notamment l'interdiction de la vente d'alcool à l'emporter à partir de 22 heures, que ce soit dans les établissements publics ou les commerces.

2.1.1.7. Nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte

L'adaptation de la législation cantonale au nouveau droit fédéral de la protection de l'enfant et de l'adulte (ancien droit de la tutelle), entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2013, a été l'un des grands dossiers législatifs de l'année 2012 pour la DSJ. Le projet de loi cantonale d'application a pu être adopté par le Grand Conseil durant sa session de juin, tandis que l'ordonnance y relative a été adoptée par le Conseil d'Etat en décembre.

L'organisation cantonale en matière de protection de l'enfant et de l'adulte ne se trouve pas bouleversée, mais renforcée et complétée. La justice de paix demeure l'autorité de protection, mais elle siégera à trois membres, les assesseurs devant désormais être dotés de compétences attestées dans les domaines spécifiques à chaque cas traité. Cela implique la nomination, dans tous les arrondissements de la justice de paix, de nombreux assesseurs issus des milieux de la psychologie, de la pédagogie, de la santé, du travail social ou de la comptabilité. Ce processus de nomination a commencé durant l'année 2012.

Enfin, la nouvelle législation fait obligation à chaque commune – seule ou en collaboration intercommunale – d'instituer un service officiel de curatelles. Les communes ont jusqu'au 31 décembre 2013 pour créer leur service de tutelles.

2.1.1.8. Loi sur la protection civile

En octobre 2012, le Conseil d'Etat a transmis son projet de révision de la loi sur la protection civile au Grand Conseil, qui l'a traitée et adoptée lors de sa session de décembre. Cette révision fait l'objet d'un point spécifique ci-dessous au chapitre du Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM).

3. Collaborations intercantoniales

3.1. Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

La CCDJP, présidée jusqu'à fin mars 2012 par la Conseillère d'Etat Karin Keller-Sutter (SG) puis par le Conseiller d'Etat Hanz-Jürg Käser (BE), a tenu une séance extraordinaire et deux séances plénières ordinaires. Elle a traité notamment les objets suivants:

- › Evolution dans le domaine de l'asile
- › Libre-circulation des personnes
- › Répartition des compétences Confédération/cantons en matière de sécurité intérieure
- › Collaboration entre le Ministère public de la Confédération et les cantons
- › Avancée des travaux en matière d'harmonisation de l'informatique policière
- › recommandations relatives à la mise en œuvre du régime de l'autorisation pour les matchs de football et de hockey sur glace
- › constitution de la Commission nationale du film et de la protection des mineurs

Le Directeur SJ préside en outre la Commission des affaires juridiques pénales, qui fait partie des commissions permanentes de la CCDJP. Cette commission est composée de représentants des autorités politiques cantonales et de procureurs cantonaux et fédéraux. Elle se consacre notamment aux thématiques liées à la coordination de questions de portée intercantionale en matière de droit pénal et de procédure pénale, ou à la collaboration des cantons avec les autorités pénales de la Confédération.

2012**3.2. Autres conférences intergouvernementales**

La Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP) s'est réunie à deux reprises en 2012, le 22 mars à Fribourg et le 5 octobre dans le canton de Vaud.

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile (CDMP) a tenu sa conférence annuelle le 24 mai 2012 à Lucerne.

La Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries (CDCM) s'est réuni à deux reprises en 2012, le 21 mai et le 26 novembre à Berne.

4. Affaires contentieuses

La Direction prend les décisions que la législation place dans sa compétence (mesures administratives concernant le statut du personnel, autorisations de déposer en justice, assistance juridique, assistance judiciaire, plaintes art. 38 LPol, plaintes contre le Directeur des EB, remise d'émoluments, mesures concernant les entreprises de sécurité, examens de chefs d'entreprises de sécurité, approbation de règlements communaux, concessions de ramonage, etc.). La situation pour 2012 est la suivante:

Cas traités (procédures ouvertes en 2012)	49
Décisions prises (mesures/décisions négatives/ décisions positives/irrecevables)	30
Aucune mesure prise / Procédures devenues sans objet	9
Recours au CE contre des décisions prises en 2012	1
Recours au TC contre des décisions prises en 2012	1
Procédures encore pendantes le 31 décembre 2012	10

4.1. Décisions sur recours

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, des recours contre des décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal administratif. Ces recours concernent pour l'essentiel les services suivants Police cantonale, Service de la protection de la population et des affaires militaires, Service de la police du commerce, Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, Etablissements de Bellechasse. La situation pour 2012 est la suivante:

Recours déposés en 2012	31
Dont	
Admis	0
Rejetés	17
Irrecevables	5
Devenus sans objet, suite au retrait de la décision ou du recours	2
Procédures pendantes à la Direction le 31 décembre 2012	7
Recours au CE	2

4.2. Responsabilité civile

La Direction instruit les cas de responsabilité civile concernant les actes de ses agents (loi du 16 septembre 1986 sur la responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents et cas de responsabilité découlant du droit fédéral). Les déterminations sont prises par le Conseil d'Etat ou, dans certains cas, par la Direction (requêtes périmées, requêtes d'indemnités de moins de 3000 francs). La situation pour 2012 est la suivante:

Requêtes encore pendantes au 1 ^{er} janvier 2012	0
Requêtes déposées en 2012	3
Requêtes liquidées en 2012 par la DSJ	3
Requêtes pendantes le 31 décembre 2012 (déposées en 2012)	0

5. Législation**5.1. Lois et décrets**

- Loi du 10 février 2012 d'application du code civil suisse (LACC)
- Loi du 15 juin 2012 concernant la protection de l'enfant et de l'adulte
- Loi du 10 octobre 2012 modifiant la loi sur les établissements publics et la danse
- Loi du 6 décembre 2012 modifiant la loi sur la protection civile

5.2. Ordonnances et règlements

- Ordonnance du 6 février 2012 sur les mesures visant au maintien de la sûreté intérieure

2012

- Ordonnance du 14 février 2012 modifiant l'ordonnance sur les documents d'identité
- Ordonnance du 6 mars 2012 sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme (Oint)
- Ordonnance du 6 mars 2012 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales
- Ordonnance du 21 août 2012 modifiant l'ordonnance sur l'exercice de la prostitution
- Ordonnance du 28 août 2012 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune de Fribourg
- Ordonnance du 28 août 2012 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune de Marly
- Ordonnance du 28 août 2012 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune de Bulle
- Ordonnance du 28 août 2012 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune de Gruyères
- Ordonnance du 28 août 2012 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune de Morat
- Ordonnance du 28 août 2012 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune de Romont
- Ordonnance du 28 août 2012 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune d'Estavayer-le-Lac
- Ordonnance du 28 août 2012 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune de Châtel-St-Denis
- Ordonnance du 10 septembre 2012 modifiant l'ordonnance concernant la surveillance des fondations
- Ordonnance du 2 octobre 2012 permettant à certains types de commerces d'employer du personnel sans autorisation durant deux dimanches ou jours fériés par année
- Ordonnance du 30 octobre 2012 fixant, pour 2013, la majoration tarifaire applicable à certaines voitures de tourisme (système de l'étiquette Energie)
- Ordonnance du 20 novembre 2012 fixant le taux des primes, des surprimes et des contributions de l'assurance des bâtiments pour 2013
- Ordonnance du 20 novembre 2012 fixant l'indice moyen du coût de construction applicable en 2013 pour l'assurance des bâtiments
- Ordonnance du 20 novembre 2012 concernant l'assurance responsabilité civile des cyclomoteurs
- Ordonnance du 11 décembre 2012 concernant les examens au barreau et au notariat
- Ordonnance du 11 décembre 2012 d'application du code civil suisse (OACC)
- Ordonnance du 18 décembre 2012 concernant la protection de l'enfant et de l'adulte

II. Police cantonale

Commandant: Pierre Schuwey

1. Mission

La Police cantonale a pour mission d'assurer la sécurité publique, le maintien de l'ordre et l'observation des lois. Elle est formée de la gendarmerie, de la police de sûreté, des services généraux et du service des ressources humaines.

2012

2. Ressources humaines

2.1. Effectif au 31.12.2012

Etat au 31.12.2012	Gend.	Insp.	Total policiers		Auxiliaires (conv. & hse)		Total agents (policiers & aux)		Aspirants		Employés civils		Apprentis		Total pol cant	
	Unités	Unités	Unités	EPT	Unités	EPT	Unités	EPT	Unités	EPT	Unités	EPT	Unités	EPT	Unités	EPT
CDMT	4	1	5	4.50	0	0.00	5	4.50	0	0.00	8	7.50	0	0.00	13	12.00
RH	7	0	7	7.00	0	0.00	7	7.00	30	30.00	4	3.30	1	1.00	42	41.30
SG	33	3	36	34.70	0	0.00	36	34.70	0	0.00	55	45.30	1	1.00	92	81.00
PS	0	94	94	89.00	0	0.00	94	89.00	0	0.00	14	11.70	1	1.00	109	101.70
GEND	350	0	350	346.50	23	20.00	373	366.50	0	0.00	18	13.20	3	3.00	394	382.70
TOTAL (effectif réel)	394	98	492	481.70	23	20.00	515	501.70	30	30.00	99	81.00	6	6.00	650	618.70

2.2. Formation et formation continue

Le 3 janvier 2012, 32 personnes ont commencé l'école d'aspirants de police (EAP). En cours d'année, deux aspirant-e-s ont dû interrompre leur formation. Au terme de leur année de formation, 30 candidat-e-s se sont présentés aux examens du brevet fédéral de policier et l'ont réussi. Le vendredi 14 décembre 2012, 22 gendarmes et 8 inspecteurs/trices ont été assermentés à la cathédrale de Fribourg.

30 aspirants, à savoir 25 aspirant-e-s pour la gendarmerie et 5 aspirant-e-s pour la police de sûreté, ont été engagés pour l'EAP 2013.

Durant le mois de mai 2012, le Centre de formation a organisé et dispensé, en collaboration avec les membres du GRIF (groupe d'intervention), une formation destinée à tout le personnel armé de la Police cantonale. Il s'agissait de former chaque agent durant une journée à la problématique et au comportement à adopter lors d'une menace «AMOK». Ce mot décrit une personne prise de folie et qui tue autant de personnes qu'elle peut, dans un endroit public (école, supermarché, cortège, etc.). Ainsi, 511 agents du corps de police sont formés tactiquement et techniquement pour intervenir en cas d'une menace «AMOK». Une formation continue en la matière est planifiée pour 2013. Parallèlement, différentes mesures sont en cours, en collaboration avec la DICS notamment, afin de prévenir ou de détecter un tel événement.

En outre, le Centre de formation a organisé différents cours au profit des partenaires fribourgeois de la sécurité (sapeurs-pompiers, agents de détention, collaborateurs-trices du Ministère public).

2.3. Cellule «relations humaines»

Durant l'année 2012, de nombreux contacts et entretiens ont eu lieu avec différentes personnes (policiers ou personnel civil),

à la suite de problèmes de santé ou de difficultés relationnelles d'ordre professionnel ou privé. Dans la mesure du possible, une solution convenant à la plupart des intervenants a pu être trouvée.

En tant que membre de différentes commissions (Lutte contre la violence conjugale – Prévention du suicide Fribourg et nouvellement personne de confiance en matière de harcèlement sexuel), le responsable de la cellule «relations humaines» a participé à plusieurs séances et assemblées tout au long de l'année.

La cellule «relations humaines» et le groupe des débriefeurs ont été sollicités à maintes reprises pour la prise en charge des policiers, particulièrement après les événements tragiques de l'été 2012.

En collaboration avec le psychologue du travail, le responsable de la cellule «relations humaines» a collaboré à la formation de base des aspirants à l'école de police.

2.4. Psychologie du travail

Un nouveau processus de sélection des aspirants de police a été introduit en 2011–2012. Il s'appuie davantage sur Internet et sur des outils modernes de sélection. Le processus de recrutement a pu être conduit en utilisant moins de ressources internes en personnel et en garantissant un niveau d'analyse comparable, voire meilleur que celui de l'ancien processus de sélection.

Dans le cadre de leur formation de base d'une année, les aspirants policiers suivent 80 heures de cours de psychologie. Le manuel relatif à cette formation a été entièrement revu par un groupe de travail, composé de psychologues des corps de police romands, dont le psychologue du travail. L'accent a été mis sur une plus grande simplicité du manuel et un transfert plus intuitif de la matière à l'activité policière. Le manuel sera publié dans le premier trimestre 2013.

2012

En outre, le psychologue du travail a participé au groupe de travail Pro-Recrute (projet visant le choix et l'introduction d'un outil de recrutement online pour l'administration cantonale).

3. Activité de la Police cantonale

3.1. Affaires traitées

	2011	2012
Rapports de police établis	16 349	17 547
soit par la gendarmerie	13 282	14 533
soit par la police de sûreté	1 072	1 342
soit par les services généraux	1 995	1 672
Plaintes pénales enregistrées	9 404	10 919
soit par la gendarmerie	9 316	10 803
soit par la police de sûreté	86	114
soit par les services généraux	2	2
Réquisitions traitées	23 374	25 731
soit par la gendarmerie	21 459	25 754
soit par la police de sûreté	1 441	1 695
soit par les services généraux	474	1 282
Transports de détenus et prévenus	3 579	5 016
soit dans le canton	3 047	4 393
soit hors canton	532	623
Appels téléphoniques entrants	286 312	349 663
dont des appels sur un numéro d'urgence	90 365	89 279
Alarmes traitées	2 652	2 767
soit pour incendie	718	831
soit pour effraction/agression	1 934	1 936
Identifications par le ClJ	297	398
soit par empreintes digitales	129	96
soit par ADN	106	207
soit par traces de semelles	51	95
soit par traces d'oreille	11	0
Relations par traces de semelles	207	101
Relations par ADN	266	394
soit internes	29	91
soit avec d'autres cantons	237	303
Prises ADN sur la personne	1 084	1 391
Effacements de profils ADN	570	499
Personnes dactyloscopiées	1 016	1 218

3.2. Arrestations

	CH	Etr	Total
2011	70	249	319
2012	97	318	415

3.3. Circulation et navigation

En 2012, deux journées de prévention pour les motards se sont déroulées sur le circuit de Bresse, en France, avec le slogan «Res-sens la vitesse, mais pas sur nos routes».

Le nombre d'accidents constatés, soit 1529 (1498 en 2011), est en augmentation de 2%. Le nombre de personnes blessées, soit 676 (774 en 2011) est en diminution de 12,7% et le nombre de personnes tuées, soit 12 (17 en 2011) est en diminution de 29,4%.

Districts	Nombre d'accidents		Nombre de blessés		Nombre de tués	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Sarine	592	584	296	256	4	0
Singine	192	220	118	111	4	3
Gruyère	305	296	138	117	4	1
Lac	157	138	91	73	3	3
Glâne	73	88	33	33	1	2
Broye	109	108	70	48	0	6
Veveyse	61	95	28	38	1	0
Total	1498	1529	774	676	17	12

Dans le cadre de la lutte contre l'alcool au volant, le concept mis sur pied lors de l'entrée en vigueur de la limitation à 0,5 % a été maintenu. Concrètement, les contrôles d'alcoolémie s'effectuent de manière systématique (contrôle de tous les conducteurs) ou ponctuelle (sur la base d'indices d'ivresse). Pour l'année 2012, la statistique des contrôles se présente comme suit:

	Nombre de personnes contrôlées		Conducteurs en état d'ivresse	
	2011	2012	2011	2012
Total	15 121	9 716	7,1%	8,77%

Pour le surplus, en matière de circulation et de navigation, il est souligné ce qui suit:

	2011	2012
Saisies du permis de conduire	1 174	1 031
Contrôles de vitesse	4 239	4 504
Fuites après accident	725	722
Découvertes de conducteurs ayant pris la fuite après accident	223	270
Montant des amendes d'ordre encaissé	Fr. 6 355 329	Fr. 6 714 714
Entreprises de transport contrôlées (depuis 2008 et conformément aux directives de l'OFROU, les chiffres à fournir concernent uniquement les heures de contrôles)	32	50
Accompagnements de transports spéciaux	229	205
Accidents de navigation	1	0
Aides apportées aux navigateurs ou nageurs en difficulté	12	9
Engagements du groupe des plongeurs	6	4

2012

3.4. Sécurité et ordre public

Des actions permanentes ou ponctuelles sont mises sur pied dans chaque région de gendarmerie. Adaptées aux spécificités géographiques, touristiques et culturelles de chaque région, elles s'inscrivent prioritairement dans un cadre préventif mais aussi répressif en cas de découverte d'infractions. Ces actions menées sur le long terme se concrétisent par une présence accrue de gendarmes en uniforme dans les lieux sensibles tels que les parcs publics, les zones piétonnes, les gares, les plages, les lieux de manifestations à grandes affluences et les établissements publics. Outre le fait que ces actions rassurent la population, elles permettent de limiter les incivilités, d'assurer l'ordre public et, à défaut, de lutter contre des trafics en tout genre, notamment celui des stupéfiants.

ACTIONS CANTONALES

«AU CONTACT DU CITOYEN»	Cet effort permanent consiste à renforcer la sécurité de proximité en rassurant la population par une présence visible marquée et par une recherche de dialogue avec les citoyens, de manière à réduire le sentiment subjectif d'insécurité. La présence visible et la recherche permanente de contacts ouverts avec la population par des agents en uniforme, à pied, dans les manifestations publiques et aux heures d'affluence sur la voie publique, constituent un moyen efficace de renforcer le contact entre les forces de l'ordre et la population. Ces actions ont aussi pour but de renforcer la présence des agents de la gendarmerie en uniforme dans le trafic routier en effectuant des surveillances visibles le long des axes principaux du réseau cantonal ainsi qu'à l'intérieur des agglomérations. Action permanente.
«TABARRO»	En fin de semaine et en soirée (principalement les vendredis et samedis soirs), présence visible dans les endroits très fréquentés (centre-ville), les établissements publics à forte affluence ainsi que sur les sites de manifestations importantes à caractère festif. 67 engagements, d'une durée totale de 437 heures, ont été effectués. 390 agents ont participé à cette action.
«AURORE»	Le week-end, tôt le matin, sur les autoroutes, contrôles d'automobilistes de passage, susceptibles d'être sous l'effet de stupéfiants et/ou d'alcool (rentrée de fêtes). 525 agents ont effectué 228 efforts sur les autoroutes A1 et A12. 20 personnes ont été dénoncées pour des infractions à la loi sur les stupéfiants et 36 conducteurs ont été dénoncés pour des infractions LCR. 8 personnes ont été dénoncées pour d'autres infractions.

ACTIONS REGIONALES

Région Centre:

«ORDRE PUBLIC»

Présence visible et régulière des moyens de police (sécurisation publique) au centre-ville de Fribourg et actions répressives coordonnées visant à:

- prévenir l'apparition de trafic de stupéfiants dans les établissements publics, dans la rue, dans les parcs publics et dans les espaces propices aux rassemblements;
- contrôler les interdictions de zone prononcées contre les dealers;
- empêcher le développement de la mendicité;
- prévenir les incivilités et les infractions, notamment les vols à la tire;
- veiller à ce qu'aucun mendiant ou sans-abri ne passe la nuit dehors par de grands froids;
- veiller au respect de l'ordre et de la tranquillité publique des habitants;

- renforcer le sentiment de sécurité de la population.

2062 agents ont été engagés dans le cadre des 969 actions menées. 22 personnes ont été dénoncées pour des délits divers et 34 pour des infractions à la loi sur les stupéfiants.

«ANGEL»

Durant la période des fêtes de fin d'année, présence visible dissuasive des moyens de police, dans les lieux et les rues commerçantes du centre-ville de Fribourg, afin de prévenir les infractions, notamment les vols (vols à la tire, vols à l'arraché, vols à l'étalage) et de rassurer la population. Lors des 157 efforts effectués, 337 agents ont assuré une présence de 698 heures.

«EDEN II»

Sur la base d'un constat d'une augmentation flagrante des délits imputables à des ressortissants du Maghreb en fin d'année 2011 et en début d'année 2012, il a été décidé de reconduire l'opération EDEN afin de lutter contre le phénomène de troubles à l'ordre et à la sécurité publics, au centre-ville de Fribourg.

La task-force «EDEN II», constituée d'agents des régions Nord, Centre, Sud et de la police de sûreté, a œuvré du 15 février à la fin septembre 2012. Elle a permis, grâce à son action ciblée tant préventive que répressive, une nette diminution du phénomène. Sur le plan de la communication, différentes séances d'information à l'attention des commerçants et des agents de sécurité de la ville de Fribourg ont été organisées.

Durant la période en question, 8 personnes ont été placées en détention avant jugement et 10 en arrestation provisoire. Le SPoMi a expulsé 14 personnes dans l'espace Schengen. Au total, 75 personnes ont été interpellées.

76 rapports de dénonciation et d'information concernant des vols simples ou/et à l'étalage, vols par effraction, des menaces et des infractions à la loi sur les stupéfiants et à la loi sur les étrangers ont été établis. 3 rapports de dénonciation pour empêchement d'accomplir un acte officiel et 1 pour violence envers les fonctionnaires ont été établis. Durant l'opération, 240 g de cocaïne, 40 g de haschisch, 20 téléphones mobiles, des vêtements et environ 4000 francs ont été séquestrés.

2012

Région Nord:

«TASCHEN»

Durant l'année, 230 présences visibles ont été effectuées dans les commerces des grandes agglomérations du district du Lac. Sensibilisation des clients au sujet du vol de porte-monnaie et d'autres affaires dans les sacs à main. Affichages de flyers dans ces magasins.

«TASCHEN 2»

De la mi-novembre à la fin décembre 2012, distribution discrète de flyers à 13 reprises, par un agent en civil, auprès des personnes ayant laissé leurs affaires personnelles sans surveillance.

«APPARTOS»

Durant le mois de mai 2012, 49 présences en uniforme dans les gares principales du district de la Broye, avec mission de contrôler les personnes suspectes susceptibles de commettre des vols dans les appartements.

«BERMUDA»

Durant l'été, présence en uniforme et en civil, sur les plages, les campings et les lieux de rassemblements, afin de prévenir les incivilités et les actes de vandalismes et de réprimer les infractions constatées, principalement en relation avec la loi sur les stupéfiants. 348 agents ont effectué 185 présences pour un total de 13 dénonciations LCR et 18 dénonciations pour infraction à la loi sur les stupéfiants.

«CROTTE DE CHEYRES»

Présences visibles ou contrôles de la circulation, à 58 reprises, durant toute l'année, afin de lutter contre les infractions LCR (vitesse, franchissement de la ligne de sécurité, dépassement téméraire) sur le tronçon Cheyres-Font.

Région Sud:

Effort «ROSSO»

Cet effort vise notamment à prévenir et à réprimer le trafic et la consommation de stupéfiants, à des endroits sensibles (gares TPF, aux centres-villes, aux abords des 4 cycles d'orientation, aux divers parcs publics, aux abords des rives du lac de la Gruyère et aux environs des centres commerciaux et culturels). Il permet aussi de lutter contre les incivilités, les dommages à la propriété et les infractions LCR (non-respect de la signalisation et stationnements sauvages). Ce même effort permet aussi de porter une présence préventive auprès des banques et des stations-services (shops), de porter une présence préventive et répressive dans les centres commerciaux, en particulier contre les vols divers (porte-monnaie, sacs à main, etc.) commis notamment par des ressortissants de l'Est. 2056 efforts effectués, 4070 agents, représentant 2214 heures. 882 personnes suspectes ont été contrôlées et 29 auteurs d'infractions à la loi sur les stupéfiants ont été dénoncés. 37 usagers de la route ont fait l'objet d'un rapport de dénonciation et 277 amendes d'ordre ont été infligées. 18 personnes ont été dénoncées pour d'autres infractions.

«SERENADE»

Dès le début du mois de juillet 2012 jusqu'à la fin du mois de décembre 2012, une action «Sérénade» a été mise sur pied en villes de Bulle, de Romont, de Châtel-St-Denis et d'Attalens. Cette action a pour but de patrouiller à pied (être visible), aux endroits sensibles, principalement les week-ends, aux abords des restaurants et des bars afin d'éviter des nuisances sonores, des déprédatations ou des incivilités.

Au total 131 actions ont été effectuées. 270 agents ont participé, totalisant 134.5 heures. 40 personnes ont été contrôlées, 21 ont été remises à l'ordre et 14 personnes ont été dénoncées.

3.5. Stupéfiants

2011	2012
------	------

Stupéfiants séquestrés

haschisch (en grammes)	754	1 964
marijuana (en grammes)	48 662	31 818
héroïne (en grammes)	158	1 085
cocaïne (en grammes)	641	704
pastilles thaï, LSD, ecstasy	53	1 139
amphétamines (en grammes)	9	8
Morts par surdose	2	2
Vols par effraction et tentatives dans des pharmacies, hôpitaux et cabinets médicaux	12	20

S'agissant de la culture de chanvre, il est souligné ce qui suit:

	2011	2012
Champs déclarés	1 (superficie d'env. 2000 m ²)	1 (superficie d'env. 2000 m ²)
Quantité de chanvre séquestré	4173 plants dont: - 2572 en culture indoor - 1601 en culture outdoor	- 6552 plants dont: - 3817 en culture indoor - 2735 en culture outdoor A relever une recrudescence de champs «sauvages» outdoor
Cultures indoor	27	43
Enquêtes pénales	1	0

4. Evénements de l'année 2012

4.1. Affaires judiciaires particulières traitées par la police de sûreté

Dans le courant de l'année 2012, la police de sûreté a notamment procédé à des investigations importantes suite aux événements marquants suivants:

2012

Homicide	Fribourg	01.03.2012: homicide d'un homme, âgé de 30 ans, tué par un coup de couteau de cuisine, suite à une violente dispute qui a éclaté sur la chaussée, devant un immeuble de la rue de la Grand-Fontaine. L'auteur connaissait la victime et avait passé une partie de la soirée avec elle ainsi que d'autres personnes du milieu toxicomane.	Skimming	Canton	Arrestation d'un ressortissant roumain ayant participé à la mise en place d'une dizaine de dispositifs de skimming dans les cantons de Fribourg, de Berne et de Saint-Gall. Préjudice de plus de 230 000 francs.
Tentatives d'homicide	Villars-sur-Glâne	30.01.2012: appartement, Villars-Vert 25. Une femme, âgée de 34 ans, frappée à coups de marteau et de couteau par son ami.	Affaires financières		Plusieurs enquêtes pour soupçons de blanchiment d'argent, de cas de fausse monnaie et de Money-Mules.
	Fribourg	21.08.2012: terrasse place de l'Ancienne Gare. Un homme, âgé de 36 ans, blessé avec une baïonnette; flanc droit perforé.			La manipulation d'un terminal de la Loterie Romande, à Cheyres, a permis le détournement de 30 000 francs.
	Pringy	03.11.2012: appartement, rte du Moléson. Un garçon, âgé de 19 ans, grièvement blessé par un coup de feu tiré par son oncle à la suite d'une dispute.	Dommages à la propriété sur des véhicules	Fribourg	En juin 2012, des dégâts importants se chiffrant à environ 50 000 francs ont été commis sur des véhicules stationnés à la route d'Arsent. L'auteur mineur identifié avait, en outre, commis des vols par effraction et des vols de voitures.
Levées de corps	Canton	Interventions pour 54 morts suspectes, dans le cadre desquelles les causes (homicide, mort naturelle, accidentelle ou suicide) ont pu être déterminées.	Incendies	Canton	Intervention dans 71 cas d'incendies. Causes: intervention humaine (49), technique (13), indéterminée (9).
Brigandages	Canton	49 brigandages annoncés. La majeure partie des brigandages commis dans des commerces et établissements a pu être élucidée. 29.01.12: Fribourg, voie publique 20.02.12: Botterens, domicile victime 02.03.12: Lully, magasin d'alimentation 09.03.12: Châtel-St-Denis, voie publique 06.05.12: Fribourg, arrêt transports communs 06.05.12: Fribourg, gare CFF 07.05.12: Flamatt, La Poste 17.06.12: Estavayer-le-Lac, voie publique 12.07.12: Düdingen, cabane forestière 27.09.12: Mézières, station-service Tamoil 04.10.12: Bulle, station-service BP 10.10.12: Fribourg, foyer d'éducation 11.10.12: Marly, station-service BP 26.10.12: Fribourg, chemin pédestre 09.11.12: Fribourg, station-service Esso 07.12.12: Fribourg, voie publique, proximité parking 17.12.12: Bulle, derrière café, chemin pédestre	Enquêtes LStup	Canton	Dispositif de surveillance à la suite de cinq incendies ou débuts d'incendie à la rte des Bonnesfontaines, à Fribourg. Les auteurs, 1 majeur et 5 mineurs, ont également été dénoncés pour des dommages à la propriété, injures et violation de domicile. Dans la nuit du 18 au 19 juin 2012, un incendie au Bapol a détruit le laboratoire du commissariat d'identification judiciaire.
Vols par effraction	Canton et hors canton	Plus de 2800 cas de vols par effraction, de tentatives de vol par effraction ou d'introductions clandestines enregistrées. Plusieurs bandes d'auteurs roumains, bulgares et de l'ex-Yougoslavie ont pu être interpellées. Grâce au commissariat d'identification judiciaire, de nombreux auteurs de vols par effraction ont pu être placés sous mandat d'arrêt ou arrêtés. 14.10-21.12: effort particulier pour la lutte contre les cambriolages commis à la tombée de la nuit en collaboration avec la gendarmerie			Enquête à l'encontre d'un ressortissant du Kosovo pour trafic de marijuana, de cocaïne et d'héroïne, en contact avec des compatriotes en Hollande, en Slovaquie, au Kosovo et à Lausanne. Saisie de 196 g de cocaïne dissimulées dans un faux plafond de son immeuble. Avec l'aide de ses compatriotes, il organisait une livraison de drogue entre le Kosovo et la Suisse, par une femme utilisée comme «mule». Cette dernière a été interpellée en Serbie au volant de sa voiture avec 1,5 kg d'héroïne. L'enquête concernant une personne, qui devait s'approvisionner en pilules thaï, a permis son interpellation et de mettre la main sur 411 pilules thaï (métamphétamine) et 390 pilules d'ecstasys.
Vols					Enquête débutée en août 2012 concernant un réseau de trafiquants belges, d'origine du Kosovo, implanté dans notre canton et acheminant de la cocaïne depuis la Belgique à Flamatt. Il a fallu plusieurs mois afin de comprendre le fonctionnement de ce réseau bien structuré. Quelques jours avant la livraison de cocaïne, le principal protagoniste a pris la fuite au Kosovo. Enquête en cours.
			Porno-graphie Mœurs		10 cas de pornographie illégale ont été détectés. 328 contrôles de salons de massage. 875 péripatéticiennes contrôlées, dont 78 en situation illégale. 243 prostitué(e)s recensé(e)s et 78 dénoncé(e)s.

2012

Atteintes à l'intégrité sexuelle	Canton	De nombreuses enquêtes consécutives à des dénonciations pour actes d'ordre sexuel (AOS) et viols ont été menées. 86 auditions filmées ont été effectuées. Afin d'améliorer la qualité des auditions filmées et de répondre aux exigences du Ministère public, un pool de spécialistes a été mis en place en 2012.	10.11 15.11 – 01.12	Journée de la lumière Action «Eclairage»	Le BPA (Bureau de prévention des accidents) en collaboration avec les polices cantonales et municipales de Suisse, le Fonds de sécurité routière et le groupe de travail «Sécurité par la visibilité», ont mis sur pied une journée de sensibilisation pour rappeler l'importance de la visibilité dans le trafic routier. L'action «Eclairage» débutait par cette campagne suisse. 576 flyers et 154 brassards ont été distribués. 69 conducteurs ont été dénoncés et 948 fiches techniques ont été délivrées.
Appui enquêteur IT		286 analyses de téléphones portables. 204 analyses de supports informatiques.			
Prévention/ image de la police		Campagne de prévention sous le slogan «t-ki» – «wer bisch»: fin des activités selon la phase II et préparation de la suite du projet. Prévention par les chargés de prévention BMI: 204 classes primaires et CO visitées. Participation à 127 réunions de parents, de professeurs et d'autres. Participation pour la première fois au Raid Aventure, projet de la police lausannoise en collaboration avec la Fondation CAP. Durant un week-end, 4 jeunes, ayant connu quelques difficultés, sont accompagnés par des inspecteurs/trices en montagne, lors d'épreuves physiques. But: donner une autre image de la police et renforcer l'esprit de groupe.			
4.2. Actions de prévention					
01.01 – 31.12	La ceinture pour la vie	Contrôles sur l'entier du réseau routier cantonal sur le port de la ceinture de sécurité. 3830 AO/DR ont été délivrés.			
01.01 – 31.12	TECO	Contrôles relatifs à l'utilisation illicite du téléphone portable au volant. 2338 auto-mobilistes ont été dénoncés. Effort soutenu.			
01.01 – 31.12	Action deux-roues – contrôles radar	Contrôles de vitesse ciblés sur les routes régulièrement fréquentées par les motards, avec poste d'interception. 212 motocyclistes en infraction. Action saisonnière. Deux journées de prévention se sont déroulées sur le circuit de Bresse, en France, avec le slogan «Ressens la vitesse, mais pas sur nos routes».			
20.08 – 07.09	Rentrée scolaire	Surveillances des passages de sécurité pour piétons, avec contrôles de vitesse à proximité des écoles ou sur les voies empruntées par les écoliers. Des contrôles axés sur le non-port de la ceinture de sécurité complétaient cette action. 34 conducteurs ont été dénoncés.			

5. Domaines particuliers

5.1. Gens du voyage

Dans le courant de l'année 2012, l'intervention de la gendarmerie a été sollicitée à 37 reprises lors de l'arrivée des gens du voyage sur le territoire fribourgeois (idem en 2011). Ces personnes sont demeurées 145 jours dans le canton (114 jours en 2011). En l'absence de terrain réservé à l'accueil des gens du voyage, il est chaque fois procédé, pour déterminer le lieu et la durée du séjour, à une négociation entre les intéressés, les autorités (communales et/ou préfectorales) et, le cas échéant, le propriétaire des lieux. Ces négociations sont menées, en principe, par un officier de police judiciaire. Concernant un terrain d'accueil, il sied de préciser que le Conseil fédéral a approuvé un concept pour la réalisation d'un réseau de places d'accueil le long des routes nationales. Dans ce cadre, il a soutenu le projet de la création d'une aire multifonctionnelle sur l'A12, à Sâles, une aire qui pourra accueillir les gens du voyage. Un groupe de travail se penche sur l'aménagement/la transformation de cette aire de repos.

5.2. Protection de personnalités

Le groupe d'intervention (GRIF) a effectué 18 services de protection rapprochée en 2012 (26 services en 2011) à l'endroit de représentants des autorités fédérales ou de personnalités étrangères en visite en Suisse.

5.3. Refoulement à l'étranger

En 2012, les agents de la Police cantonale ont procédé à 15 reprises (8 en 2011) à l'escorte de ressortissants étrangers expulsés du territoire helvétique à destination de leur pays d'origine. Actuellement 19 gendarmes, dont 5 femmes, sont formés pour accomplir ce genre de mission.

2012

5.4. Maintien de l'ordre

En plus de leur activité ordinaire, les gendarmes sont, jusqu'à l'âge de 40 ans, incorporés à la compagnie de maintien de l'ordre. Cette limite d'âge fluctue en fonction des effectifs. Elle n'est, en général, pas applicable pour les cadres.

Afin d'être à même de faire face à des manifestations de grande envergure et de garantir une même doctrine d'engagement et de formation, les polices romandes ont formé un groupement de maintien de l'ordre, connu sous l'abréviation GMO (Groupe-ment romand de maintien de l'ordre).

Durant l'année, 1673 agents ont été engagés à 40 reprises pour des opérations de maintien de l'ordre qui se sont déroulées dans le canton, dont 17 matchs de hockey sur glace pour le HC Got-téron, 14 matchs de football, 7 manifestations diverses, 1 procès et 1 protection de personnalité. Pour ces événements, les agents totalisent 11 074 heures d'engagement. Dans le cadre des mani-festations sportives, 13 interdictions de stades et 29 interdictions de périmètre ont été prononcées.

Sous l'égide du GMO, 15 agents ont été engagés à Davos dans le cadre du WEF 2012 (World Economic Forum). 6 agents se sont déplacés, à Berne, afin de renforcer le GMO dans le cadre d'une manifestation anti-WEF. Au total, ces 21 agents totalisent 568 heures d'engagement.

5.5. Chiens de police

	2011	2012
Nombre de chiens	20	18
Nombre d'engagements	674	759
dont des arrestations et/ou découvertes d'objets dérobés	41	32
dont des perquisitions par des spécialistes drogue	52	55
dont des recherches de personnes	49	22
dont des fouilles préventives par des spécialistes des explosifs	3	3

Lors de ces engagements, divers produits stupéfiants ont été dé-couverts par les chiens et séquestrés.

5.6. Education routière

Le secteur de l'éducation routière a notamment eu, au cours de l'année 2012, les activités suivantes:

	2011	2012
Leçons de circulation dans les écoles et instituts	1083	1115
Formation des patrouilleurs scolaires enfants	1426	1386
Formation des patrouilleurs scolaires adultes	486	449
Examens pour l'obtention du permis de conduire (nombre de personnes)	1466	1350
Cours d'éducation pour mineurs dénoncés pour infractions à la LCR	9	11

5.7. Service de presse et prévention

5.7.1. Activités

En 2012, le service de presse et de prévention a conduit les acti-vités médiatiques suivantes:

658	communiqués de presse
13	conférences de presse et points presse
668	réponses à des questions des journalistes
31	messages SMS d'alerte à la presse sur des événements en cours

Par ailleurs, 187 258 visites sur le site Internet ont été recensées, soit un peu plus de 511 par jour.

Des activités de relations publiques ont été réalisées sous la forme de stands dans l'ensemble du canton. Plus particuliè-rement, le service de presse et de prévention a contribué aux mani-festations suivantes:

06.10	Stand au Dorfmärit de Wünnewil
02-04.11	Stand au festival Bédémania à Belfaux
06.12	Stand de prévention «ANGEL» à Fribourg au centre-ville

Du 1^{er} juillet au 31 août 2012, 18 passeports-vacances ont été organisés dans les régions Nord, Centre et Sud.

Des visites des différents sites de la Police cantonale ont égale-ment été effectuées tout au long de l'année.

5.7.2. Evénements particuliers

5.7.2.1. Actions motards 2012

La Police cantonale, avec le soutien financier de l'OCN et de la section Fribourg du TCS, a lancé encore une fois en 2012 une action de sensibilisation originale auprès des motards. Elle en-

2012

tendait passer un message simple: «Ressens la vitesse, mais pas sur nos routes». Afin de permettre aux adeptes des deux-roues de vibrer au guidon de leur propre machine, elle les a invités durant une journée sur un circuit de vitesse en France. Sous les conseils avisés des organisateurs, les motards ont eu tout loisir de rouler sans risque de se faire flasher par un radar. 200 motards ainsi que 14 motards de la Police cantonale se sont retrouvés sur le circuit de Bresse, à Frontenaud, en France, les 10 et 11 mai 2012.

5.7.2.2. Action «Slow Down. Take it easy»

Après une présence remarquée sur les routes fribourgeoises, l'ange Franky est revenu le samedi 23 juin 2012 afin de remercier les conductrices et les conducteurs de leur bon comportement sur le bitume. Les accidents, dus à la vitesse notamment, avaient baissé de 510 en 2010 à 329 en 2011. L'ange Franky leur a remis un porte-clés et un autocollant de la campagne nationale munis du slogan «Slow down. Take it easy», ainsi qu'une plaque de chocolat. Quelque 500 personnes, automobilistes et motards, ont fait le déplacement dans trois localités du canton.

5.7.2.3. Campagne de prévention

Chaque automne, la Police cantonale enregistre une recrudescence de vols par effraction commis à la tombée de la nuit, dans les quartiers de villas. Ce phénomène coïncide généralement avec le passage à l'heure d'hiver, à la fin du mois d'octobre. Les cas de vols par effraction commis entre le début de l'automne et la fin de l'hiver 2011–2012 ont augmenté de façon considérable. Afin d'enrayer ce phénomène, la Police cantonale a lancé une campagne de prévention début novembre 2012. Des affichettes et des flyers donnant en détail les conseils de prévention et les comportements à adopter ont été distribués à la population du canton.

5.7.2.4. Festival Bédémania

La Police cantonale était présente sur un stand au festival Bédémania, qui s'est déroulé du 2 au 4 novembre 2012, à Belfaux, et qui était placé sous le thème du polar. Public cible visé, les enfants sont venus en nombre mener l'enquête avec la police, sous l'œil de leurs parents, lesquels ont montré leur satisfaction pour cette initiative de la Police cantonale.

5.8. Bureau des armes et explosifs (BAE)

5.8.1. Activité

L'activité du BAE pour l'année 2012 a été, entre autres, la suivante:

	2011	2012
Permis d'acquisition d'armes (civil)	617	588
Permis d'acquisition d'armes militaires (mise en prêt et reprise de l'arme lors du départ de l'armée)	518	220
Auditions en relation avec les permis d'achat d'armes	56	50
Autorisations exceptionnelles d'achat d'armes	10	9
Permis de port d'armes	24	51
Carte européenne d'armes à feu	87	49
Mention dans carte européenne d'armes à feu	-	50
Demandes refusées (acquisition et port d'armes)	26	16
Contrôle armureries	0	2
Contrôle collectionneurs d'armes automatiques	-	101
Attestations en vue de l'utilisation de matières explosives	4	13
Permis d'acquisition de matières explosives	15	9
Contrôles d'entrepôts de matières explosives (utilisateurs)	2	1
Autorisations de vente d'engins pyrotechniques (fêtes de fin d'année)	79 (2)	80 (6)
Saisies d'armes	270	269
Enquêtes	143	160
Préavis pour mesures administratives	15	16
Renonciation volontaire à la reprise de l'arme dans le cadre d'une enquête administrative	22	22
Restitution d'objets ou/et d'armes aux propriétaires	16	40
Restitution d'armes d'ordonnance à la BLA Grolley	6	12
Destruction d'armes	348	456
Reprise d'armes auprès de tiers pour destruction	18	40
Reprise de munitions auprès de tiers pour destruction (en kilogrammes)	env. 150	env. 180
Reprise d'explosifs à des fins de destruction (en kilogrammes)	10	20
Reprise de détonateurs à des fins de destruction (en pièces)	20	100
Déclaration d'armes à feu acquises antérieurement au sens de l'art. 42 LArm	20	15

Le BAE a procédé à l'octroi d'un nombre important de permis d'acquisition d'armes à feu. Dans le cadre de l'examen des demandes, de nombreuses auditions de requérants ont été effectuées par le BAE. A la suite de ces auditions, des requêtes ont dû être refusées notamment en raison de problèmes de santé ou de dossiers de police défavorables.

Le BAE a procédé à de nombreuses modifications des cartes européennes d'armes à feu suite à l'obligation pour les chasseurs

2012

et les tireurs sportifs de communiquer tout achat d'armes à feu destinées à la chasse ou au tir sportif.

En relation avec les affaires de violences domestiques et autres affaires où des armes furent séquestrées, le BAE est tenu d'effectuer des enquêtes administratives, conformément à l'article 31 de la loi sur les armes. Il appartient, en effet, à ce dernier de décider, à l'issue de l'enquête, si une arme est restituée à son propriétaire ou non.

De nombreux citoyens se sont séparés de leurs armes à feu et de leurs munitions. Parmi ces objets se trouvaient également des vieux explosifs et des feux d'artifice; la destruction de ces produits a occupé de manière importante le BAE.

5.8.2. Evénements particuliers

Le BAE a mis l'accent sur le contrôle des collectionneurs d'armes, en particulier les propriétaires d'armes soumises à l'obtention d'une autorisation exceptionnelle. Les contrôles effectués ont permis d'accélérer la mise à jour du registre des armes. En outre, plusieurs collectionneurs ont fait l'objet de remarques par rapport à la mise en sécurité de leurs armes.

Un autre effort a été porté sur le contrôle des stands de vente de feux d'artifice. Ce contrôle a permis de vérifier et de rappeler les prescriptions de sécurité concernant le stockage et la vente de ces produits. Un vendeur a été dénoncé faute d'autorisation de vente.

En outre, le BAE a procédé à l'élimination d'une quantité importante d'armes provenant de séquestres effectués avant 2000.

5.9. Bureau des entreprises de sécurité

En 2012, ont été délivrées:

- › 113 autorisations d'engager du personnel (108 en 2011);
- › 118 autorisations d'exercer (171 en 2011);
- › 2 autorisations d'exploiter (3 en 2011).

La Police cantonale a, en outre, autorisé l'engagement de 13 personnes chargées du maintien de l'ordre dans un établissement public (13 en 2011).

On compte actuellement 13 entreprises de sécurité autorisées dans le canton (12 en 2011).

6. Logistique

6.1. Informatique et télécommunications

Au cours de l'année 2012, en matière d'informatique et de télécommunications, l'accent principal a été mis sur les objets suivants:

- › POLYCOM: établissement des procédures de demandes de permis de construire, lancement des constructions des premiers sites, installation du câblage pour l'équipement POLY-COM dans 2/3 des véhicules de service, personnalisation des paramètres des terminaux avec le groupe de travail utilisateurs;
- › migration Win 7 et Office 2010: 2/3 des postes de travail sont migrés;
- › cartographie – CrimeMap: définition des besoins, analyse, adaptation de l'application Zephyr «Géobase – saisie des coordonnées x/y par module de visualisation», développement de l'application CrimeMap par le SITel;
- › Intranet: mise en place d'un site Intranet sous SharePoint «canal d'information»;
- › migration de l'application SAGA pour le CEA: analyse, adaptations et tests;
- › système central d'information Zephyr: développement d'un module de scannage «dossiers physiques – rapports» avec reconnaissance de texte et injection automatique des données dans la base de données Zephyr;
- › maintenance et exploitation des systèmes informatiques de la Police cantonale et de l'ACC (abri cantonal);
- › maintenance et exploitation du réseau radio analogique (équipements radio dans les véhicules d'intervention, radios portables, 10 sites/antennes).

6.2. Véhicules

Exploitation et gestion du parc des véhicules de la Police cantonale, soit:

	2011	2012
Voitures	210	221
Motos	9	9
Bateaux	5	5

2012**6.3. Intendance**

Dans le cadre de l'entretien des 46 bâtiments occupés par les services, plus de 1000 interventions diverses (rafraîchissement, entretien, peinture, sol, panne, etc.) ont été effectuées.

21 déménagements ou mutations internes et 56 projets de moyenne à grande importance ont été réalisés. Principaux projets:

- › élaboration des besoins et du budget pour le nouveau bâtiment de commandement (MAD 3);
- › inauguration du poste du Mouret;
- › inauguration du poste de Prez-vers-Noréaz;
- › travaux et études suite à l'incendie du laboratoire CIJ de la police de sûreté;
- › mise en conformité des chemins des régions Sud et Nord à la suite de la nouvelle législation;
- › assainissement du poste de La Roche;
- › étude énergie secourue CIG Nord;
- › mise en vente du poste de police d'Attalens et étude pour un nouvel emplacement;
- › début des remplacements des photocopieurs et imprimantes pour l'ensemble des postes par un photocopieur tout en un;
- › aménagement de la BCR, à la police de sûreté;
- › aménagement d'un nouveau dojo pour le Centre de formation;
- › nouvelle fourrière pour les séquestres des véhicules de la région Nord.

6.4. Habillement, équipement et armement (HEA)

Le secteur habillement, équipement et armement est responsable de la gestion du matériel personnel et collectif ainsi que de l'armement pour l'ensemble de la Police cantonale. Il se charge également de l'équipement de base des aspirants de l'école de police.

Pour l'année 2012, les réalisations suivantes sont soulignées:

- › collaboration avec le groupe UNIMATOS pour le développement de l'uniforme RT;

- › distribution des uniformes de représentation UNIMATOS pour le reste du corps;
- › distribution des nouveaux gilets pare-balles collectifs à la région Centre et Nord;
- › collaboration avec le GT pour le renouvellement du gilet de combat ELI/MO;
- › collaboration avec le GT GMO pour le renouvellement du bouclier;
- › changement des parois et de l'éclairage de la deuxième cave de tir.

6.5. Comptabilité

Le service de comptabilité de la Police cantonale a établi 20 215 factures (19 933 en 2011) sur la base de l'ordonnance du 22 décembre 2009 concernant les émoluments de la Police cantonale (RSF 551.61). Un montant total de 4 322 659 francs (4 260 093 francs en 2011) a été facturé.

III. Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)

Chef de service: Daniel Papaux

1. Mission du service

Le service a pour mission de coordonner les activités liées à la protection de la population et assurer la conduite en cas d'engagement, d'administrer la protection civile, d'administrer les affaires militaires et d'assurer la gestion des bâtiments militaires dont le canton est propriétaire.

2. Protection de la population**2.1. Mission**

La protection de la population vise à assurer la coordination de la conduite, de la protection, du sauvetage et de l'aide lors de situations d'urgences ou de catastrophes. C'est ainsi qu'elle:

- › établit l'analyse des risques et l'actualise régulièrement;
- › assure la coordination des mesures de prévention;
- › garantit la préparation à l'engagement;

2012

- › coordonne tous les moyens à l'engagement;
- › poursuit ses activités de coordination jusqu'à la remise en état.

2.2. Activités courantes

Dans le cadre de la collaboration avec les instances fédérales, le chef du secteur de la protection de la population a participé aux séances mises sur pied par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), MétéoSuisse, la Centrale nationale d'alarme (CENAL), la Région territoriale 1 et la Commission fédérale de la télématique dans le domaine du sauvetage et de la sécurité.

L'analyse des températures, organisée en collaboration avec le Service de l'environnement, a été poursuivie. Elle a permis l'envoi des avis «canicule» aux instances concernées du canton d'entente avec le Service du médecin cantonal. Cette analyse est facilitée par une automatisation des relevés mise en place par le Service de l'informatique et des télécommunications (ci-après: SITel).

En collaboration avec le SITel, qui en assure la direction, le projet pour la réalisation d'une «plate-forme ORCAF» s'est poursuivi. Cette interface informatique doit notamment servir de plate-forme d'échange d'informations (surtout entre les organes communaux de conduite et l'organe cantonal de conduite) et d'outil de gestion électronique des documents. Son introduction aura lieu au début 2013.

Les travaux en vue de l'acquisition d'un «véhicule de commandement», débutés en 2010 en collaboration avec la Police cantonale, se sont achevés. Ce véhicule, destiné à servir de poste de commandement installé sur la place sinistrée, est opérationnel.

La protection de la population a participé aux travaux du groupe de projet «Organe de conduite sanitaire (ORCSan)», dirigé par le Service du médecin cantonal, ceci dans le but d'instituer un tel organe de conduite pour gérer le domaine sanitaire lors d'un événement extraordinaire.

Suite à la décision de Swisscom de résilier les réseaux infranet, le système de commande de déclenchement des sirènes a dû être remplacé avant fin 2012. En étroite collaboration avec l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), la protection de la population, avec la protection civile (PCi) et le Groupe E, a poursuivi ses travaux. Le premier lot de sirènes a pu être migré à fin 2012 sur le nouveau système POLYALERT. Les lots 2 et 3 seront migrés à partir 2014.

Avec le canton de Vaud et l'armée, la protection de la population, en intégrant ses partenaires, a débuté les travaux de planification en vue de la sécurisation du meeting aérien «AIR 14 PAYERNE».

Le chef du secteur de la protection de la population a poursuivi son activité de président de la Conférence latine des responsables de la protection de la population (CLAPP), subordonnée à la Conférence latine des chefs de service de la sécurité civile et militaire (CLSCM).

L'Organe cantonal de conduite (OCC) s'est réuni 6 fois durant l'année 2012 dans le cadre de ses séances ordinaires. Il a notamment validé le plan d'engagement «Rupture d'approvisionnement électrique», qui sera soumis au Conseil d'Etat pour prise d'acte.

Sous la forme d'une demi-journée de formation, l'OCC a approfondi ses connaissances sur le rythme de conduite à appliquer par un état-major. Cette formation a été dispensée par des instructeurs de l'Office fédéral de la protection de la population.

L'OCC a été exercé avec la cellule de crise du Groupe E pendant deux jours (les 12 et 13 juin 2012) sur le thème d'une rupture d'approvisionnement électrique.

Les spécialistes OCC ont été conviés à un rapport annuel, où ils ont été informés sur les nouveautés au sein de la protection de la population, notamment sur le concept de gestion des crues. De plus, ils ont suivi une formation d'une demi-journée dispensée par des instructeurs de l'OFPP sur le rythme de conduite, principalement l'appréhension du problème et leurs contributions attendues en faveur de l'OCC. Pour la première fois, cette formation a été ouverte aux spécialistes des autres cantons latins.

Le 28 juin 2012 a eu lieu l'exercice du Plan ORANGE «Araldite». Sous la forme d'un exercice d'état-major, il a eu lieu à Morat avec comme thème le déraillement d'un train marchandises transportant notamment des hydrocarbures et des produits chimiques.

La protection de la population a poursuivi la formation continue de la cellule de renseignement OCC à l'occasion d'un cours destiné aux officiers de renseignements et aux aides de commandement OCC. Cette formation, comprenant des phases théoriques et des exercices, a également été suivie parallèlement par les agents de renseignement de la police cantonale.

Les communes, chargées d'instituer jusqu'à fin 2009 un organe communal de conduite (ORCOC), ont été accompagnées dans leurs démarches par le secteur de la protection de la population, notamment lors de soirées d'information dispensées dans les districts à l'intention des Conseils (inter)communaux.

En 2012, 24 cours ont été proposés, dont 17 ont été dispensés aux ORCOC. De plus, une formation spécifique sur le guichet cartographique a été donnée. Finalement, des collaborateurs EM de la PCi ont été formés dans le cadre d'un cours de reconversion afin de devenir des aides de commandement ORCOC.

2012

Un séminaire d'une journée destinée aux chefs ORCOC a été organisé le 2 mars 2012. La relation entre l'OCC et les ORCOC a été discutée avec les chefs ORCOC et les éléments nécessaires à la rédaction de leurs plans alarme-eau ont été donnés.

Le rapport annuel des chefs des organes communaux de conduite s'est tenu à Sugiez le 7 décembre 2012. Il a permis de réunir tous les chefs en dehors des cycles de formation.

2.3. Evénements particuliers

Après sa validation par l'OCC et sa prise d'acte par le Conseil d'Etat le 16 novembre 2011, le plan cantonal d'engagement pandémie a pu être traduit, puis être mis en ligne sur le site internet de l'Etat.

A l'occasion du test des sirènes du 1^{er} février 2012, la documentation d'information sur le comportement à adopter en cas d'accident à la centrale nucléaire de Mühleberg a été distribuée aux ménages de la zone 2. Cette documentation initiée et établie par le canton de Fribourg, a été distribuée à l'échelle nationale sous la coordination de l'OFPP.

Suite à l'explosion de la fromagerie de Charmey (La Tzintre) le 30 août 2012, le Plan ORANGE a été déclenché. Il a permis de mettre sur pied les éléments nécessaires pour faire face à cet événement d'ampleur et a montré son efficacité.

3. Protection civile

3.1. Mission

La protection civile conduit les activités cantonales de la protection civile dans les domaines des infrastructures, du matériel et du dispositif d'alarme. Elle coordonne et conduit l'instruction des personnes astreintes, assure la gestion des formations d'intervention et prépare les engagements.

3.2. Activités courantes

3.2.1. Administration

3.2.1.1. Administration et informatique

La convocation aux différents services, la gestion des services et la communication des jours accomplis au secteur de la taxe d'exemption ont été effectuées au moyen du système informatique OM. Ces opérations se sont déroulées à entière satisfaction.

La facturation de la part des communes aux coûts de fonctionnement de la protection civile a été effectuée pour la première fois et avec succès au moyen du logiciel DComm et en transitant par la plate-forme d'échanges cantonale PlatCom. Ce transfert

de données électroniques en lieu et place des formulaires utilisés jusqu'à ce jour permet une économie substantielle de papier et de frais d'envoi tout en facilitant grandement l'échange de données entre l'Etat et les communes.

En coordination avec l'autorité de surveillance de la protection des données, l'accès aux données de la plate-forme Fri-Pers a été réalisé. Les données en permanence actualisées de la plate-forme Fri-Pers permettent une administration précise des astreints à la protection civile domiciliés dans le canton.

Le processus de perception des contributions de remplacement a été mis en place en collaboration avec l'administration des finances. Préalablement du ressort des communes, la facturation de ces contributions s'opère maintenant par les préfectures simultanément avec les autres émoluments cantonaux prélevés pour l'obtention du permis de construire. Ce processus se caractérise par sa simplicité et par sa fiabilité.

3.2.1.2. Demandes de dispenses

Le nombre de demandes de dispenses, malgré les courtes périodes de service, reste très élevé. Il en découle une charge administrative importante. L'organisation interne du secteur de la protection civile a cependant permis le règlement rapide de toutes les demandes.

3.2.1.3. Gestion des constructions protégées et des sirènes

22 sirènes combinées (alarme générale et alarme-eau) ont été raccordées au système de transmission POLYALERT. Cette opération a été menée par le canton sur mandat de la Confédération.

3.2.1.4. Affaires disciplinaires

	2012	2011
Défaillants aux cours de protection civile:	88	69
Renonciations après enquête pénale préliminaire:	38	29
Avertissements (cas de peu de gravité):	6	10
Dénonciations pour infraction à la LF	12	30
Sanctions/décisions	30	24
En cours	2	6

Sur la totalité des ordonnances pénales rendues, une a fait l'objet d'une opposition.

3.2.1.5. Instruction

Le personnel d'instruction, administratif et technique exerçant son activité au centre d'instruction cantonal de Sugiez porte en 2012 sur 6,1 EP (inchangé par rapport à 2011).

2012

Ecole de formation de base (EFB)

Dix écoles de formation de base de 2 semaines (2011: 12) ont été organisées au centre d'instruction de Sugiez pour les trois fonctions de base (collaborateur EM, pionnier et préposé à l'assistance).

Fonction enseignée	Participants
Préposé à l'assistance	49
Pionnier	104
Collaborateur EM	19
2012 (2011)	172 (195)

Cours intercantonaux pour cadres et spécialistes et cours de la Confédération

En application de la convention intercantonale en matière d'instruction (cantons romands + partie romande du canton de Berne), des cours de cadres et spécialistes ont eu lieu au centre d'instruction de Sugiez et dans les centres d'instruction d'autres cantons, à savoir Grône (VS), Spiez (BE, d), Köniz (BE, d), Couvet (NE) et Bernex (GE).

Fonction	Participants fribourgeois	Participants d'autres cantons	Total	Centre d'instruction
Chef de section appui	6	6	Bernex, Couvet, Spiez	
Chef de groupe appui	19	19	Bernex, Couvet	
Chef de section assistance		3	3	Sugiez
Chef de groupe assistance	11	11	22	Sugiez, Spiez
Chef d'élément logistique	4		4	Grône, Spiez
Préposé aux constructions	6	4	10	Sugiez, Spiez
Préposé au matériel	6		6	Grône, Spiez
Spécialiste PBC	12	5	17	Sugiez
Comptable	2	8	10	Sugiez, Spiez
Fourrier	12		12	Sugiez
Chauffeur	18		18	Sugiez
Cours de la Confédération	15		15	Schwarzenburg
Cours pour personnel d'instruction	3		3	Schwarzenburg
TOTAL	114	31	145	

Le centre de Sugiez a enregistré en 2012 une occupation de 5335 journées (5994 en 2011), dont 1239 par des organisations partenaires ou privées.

3.2.1.6. Organisation

Les commissions régionales de protection civile se sont réunies une dernière fois conformément aux dispositions légales régissant leur activité. Elles se sont prononcées sur les demandes de travaux pratiques en faveur des collectivités publiques ou des organisateurs de manifestations d'importance.

Recrutement 2012

Trois nouvelles fonctions de base viennent compléter celles existantes de collaborateurs EM, préposés à l'assistance et pionniers, à savoir celles de préposés au matériel, de préposés aux constructions et de cuisiniers.

Centre de recrutement	Collaborateurs EM	Préposés à l'assistance	Pionniers	Préposé constructions	Préposé matériel	Cuisinier	Total
Lausanne (f)	8	73	146	16	19	11	273
Sumiswald (d)	15	17	47	12	7	1	99
Total	23	90	193	28	26	12	372
2011							323

Cours de répétition

359 cours de répétition (2011: 331) représentant 7908 jours/homme (2011: 7250) ont été accomplis en 2012. La matière a porté sur l'entretien périodique des installations, les travaux pratiques en faveur de la collectivité et l'appui dans le cadre d'exercices ou d'engagements ORCAF.

Malgré la courte durée des cours de répétition, un grand nombre de demandes de dispense a été sollicité. Celles-ci ont été traitées selon la procédure appliquée par le SPPAM pour les demandes de dispense présentées par les astreints au service militaire. Sur les 4005 (2011: 3775) convocations établies, 746 demandes de dispenses (2011: 780) ont été accordées et 77 refusées. 32 astreints n'ont pas accompli leur service pour des raisons médicales alors que 109 astreints ne sont pas entrés en service.

3.2.1.7. Constructions et matériel

Contrôle périodique des constructions

Les constructions suivantes ont fait l'objet d'un contrôle périodique:

Construction	Type	Résultat
Fribourg, Schönberg	PC I, Po att I, CSP	En état de fonctionnement
Tafers	PC II	En état de fonctionnement
Châtel-Saint-Denis	PC II, Po att I, CSP	En état de fonctionnement

2012**Sirènes**

Lors de l'essai annuel des sirènes de février, 6 sirènes fixes sur un total de 248 (166 télécommandées et 82 à déclenchement manuel) ont présenté des défauts qui ont été corrigés dans les meilleurs délais.

Constructions

La législation fédérale révisée, entrée en vigueur le 1.1.2012, prévoit un allégement de l'obligation de construire des abris. Seules des habitations d'au moins 38 pièces et plus sont soumises à l'obligation de construire des places protégées dans l'immeuble. D'autre part, la contribution de remplacement par place non réalisée est passée de 1500 à 800 francs. La perception de cette contribution incombe dorénavant au canton.

› Abris privés

+ Constructions projetées en 2012:	105
+ Total des places protégées	5757
+ Dans des abris obligatoires	4031
+ Dans 31 abris privés communs	1726
+ Constructions réalisées en 2012:	85
+ Total des places protégées	3967
+ Dans des abris obligatoires	2094
+ Dans 39 abris privés communs	1873
+ Dossiers en cours:	378
+ Contributions de remplacement destinées à la construction	3358 de places protégées
+ Contributions de remplacement perçues	1 548 800

› Abris publics

+ Projets approuvés en 2012:	2
+ Places protégées	452
+ Dossiers liquidés en 2012:	2
+ Places protégées:	399
+ Terminés en 2012:	Cottens, 195 places
+ En cours de construction:	Misery-Courtion, 204 places
+ Avant-projets et projets en cours d'étude ou d'approbation:	Sâles et Chatonnay
	Oberschrot, Giffers, Avry, Fribourg, Torny

› Constructions protégées

+ La Confédération a versé 198 700 francs de subventions d'entretien pour 46 constructions protégées.

3.3. Evénements particuliers**3.3.1. Nouvelle législation cantonale en matière de protection civil****3.3.1.1. Procédure législative**

Le 6 décembre 2012, le Grand Conseil du canton de Fribourg a approuvé la modification de la loi sur la protection civile et fixé la date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions légales au 1.1.2013. Le 11 décembre 2012, le Conseil d'Etat, après avoir préalablement ratifié le nouveau plan directeur de la protection civile, a approuvé la modification du règlement de la protection civile et fixé son entrée en vigueur au 1.1.2013. Le canton de Fribourg dispose ainsi d'une législation qui modifie en profondeur l'organisation de la protection civile fribourgeoise.

3.3.1.2. Plan directeur

Les principales modifications introduites par le nouveau plan directeur de la protection civile sont les suivantes:

- › suppression des 36 corps locaux communaux de protection civile
- › diminution des effectifs;
- › confirmation des trois régions de protection civile (Nord, Centre et Sud) avec chacune une compagnie d'intervention;
- › désignation de la compagnie d'intervention Centre en tant qu'élément de 1^{re} intervention pour l'ensemble du territoire cantonal;
- › perception des contributions de remplacement par le canton en lieu et place des communes et versement du solde des fonds communaux à l'Etat à fin 2022.

4. Administration militaire**4.1. Mission**

Le commandement d'arrondissement assure la gestion des militaires domiciliés dans le canton, conduit les activités de recrutement et de libération, traite les demandes de déplacement de service ainsi que les affaires disciplinaires et pénales, administre le tir hors service.

Le bureau de la taxe d'exemption procède aux opérations de perception et de recouvrement de la taxe d'exemption pour l'ensemble des assujettis du canton.

2012

4.2. Activités courantes

4.2.1. Promotions d'officiers

99 officiers fribourgeois ou domiciliés dans le canton ont été promus en 2012 par le Conseil fédéral ou par le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), soit sept colonels, neuf lieutenants-colonels, neuf majors, vingt capitaines, vingt-cinq premiers-lieutenants et vingt-neuf lieutenants.

4.2.2. Services d'instruction des formations

En 2012, 964 demandes ont abouti à 889 déplacements de service (92%) et 75 refus (8%).

Les motifs des demandes de déplacements de service accordées sont les suivants:

Apprentissage	3,7%
Etudes	37,9%
Professionnel	24,1%
Perfectionnement professionnel	6,6%
Séjour à l'étranger	5,0%
Raison médicale	6,3%
Autres raisons	8,6%

4.2.3. Tir hors service

Mutations au sein de la commission cantonale de tir

Sous-commission	Démissions au 31.12.2012	Nominations au 01.01.2013
2 FR Singine	Adj sof Alois Sauterel	Sgt Norbert Müller

Participation aux exercices fédéraux

	Tir au fusil à 300 m		Tir au pistolet	
	Tir obligatoire	Tir en campagne	Programme fédéral	Tir en campagne
2012	Tireurs 7538	Tireurs 5422	Tireurs 804	Tireurs 1820
2011	Tireurs 7751	Tireurs 5458	Tireurs 811	Tireurs 1671
2010	Tireurs 8208	Tireurs 5758	Tireurs 843	Tireurs 1867

Nombre de jeunes tireurs

2012	552
2011	568
2010	600

Dispenses de tirs obligatoires

2012	57
2011	63

4.2.4. Affaires disciplinaires et pénales

716 enquêtes pour défaut au tir obligatoire ont abouti à 579 décisions disciplinaires.

1 (7) recours contre ces décisions a été traité par la Direction de la sécurité et de la justice. Celui-ci a été rejeté.

6 conscrits ont été punis disciplinairement pour un défaut à la journée d'information.

51 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut au recrutement, 12 pour un deuxième défaut, pour un troisième défaut et 5 pour un quatrième défaut. 4 conscrits ont été déférés à la justice militaire pour un cinquième défaut.

4.2.5. Activités de recrutement

Journées d'information

30 journées d'information pour les recrutables de la classe d'âge 1994 ont été organisées sur la place d'armes de Fribourg par la commandante d'arrondissement.

La planification des périodes d'écoles de recrues des 1063 conscrits de langue française et des 424 conscrits de langue allemande a été établie de la manière suivante:

Conscrits francophones de la classe d'âge 1994

Année	Printemps	Eté	Automne
2013	3,3%	2,9%	5,6%
2014	12,7%	14,8%	27,9%
2015	14,2%	6,4%	8,3%
2016	1,2%	1,0%	1,7%

2012

Conscrits alémaniques de la classe d'âge 1994

Année	Printemps	Eté	Automne
2013	2,4%	1,9%	5,2%
2014	10,2%	15,1%	39,1%
2015	7,8%	7,0%	7,0%
2016	1,4%	1,2%	1,7%

Organisation du recrutement

En 2012, les recrutements dans les Centres de recrutement de Lausanne et de Sumiswald (BE) ont abouti aux décisions suivantes:

	Lausanne	Sumiswald
Nombre	1184	520
	696 (58,8%)	341 (65,6%)
Aptes au service militaire	dont 129 service long	dont 52 service long
Aptes au service PCI	203 (17,1%)	89 (17,1%)
Inaptes au service	166 (14%)	59 (11,3%)
Inaptes au service in abs	63 (5,3%)	16 (3,1%)
Ajournés au recrutement compl.	48 (4,1%)	15 (2,9%)
Ajournées d'une année	7 (0,6%)	0 (0%)
Ajournées de deux ans	1 (0,1%)	0 (0%)

Service sans arme

Trois demandes pour un service sans arme ont été présentées. Une a été acceptée, une a été refusée et un cas n'a pas encore été traité.

4.2.6. Libération de service

748 militaires des classes d'âge 1978 (solde), 1979, 1980, 1981 et 1982 ayant terminé leurs obligations ont été libérés au 31.12.2012. Les inspections de libération ont eu lieu sur deux jours à la caserne de La Poya à Fribourg.

En application des articles 11 et 12 de l'Ordonnance du 5 décembre 2003 concernant l'équipement personnel des militaires (OEPM), les militaires souhaitant garder l'arme personnelle (fusil d'assaut 90, 57 ou pistolet) ont dû fournir un permis d'acquisition d'armes. Sur les 700 militaires armés, 62 (8,8%) ont demandé la cession de l'arme en toute propriété. Lors de la remise de l'arme, une indemnité fixée par le DDPS a été perçue à raison de 30 francs pour le pistolet, de 60 francs pour le fusil d'assaut 57 et de 100 francs pour le fusil d'assaut 90.

Les officiers supérieurs de la classe d'âge 1962, les capitaines de la classe d'âge 1970 et les officiers subalternes de la classe d'âge 1976, soit au total 48 officiers, ont été libérés en décembre à l'oc-

casion d'une cérémonie présidée par le Directeur de la sécurité et de la justice.

4.2.7. Taxe d'exemption de l'obligation de servir (TEO)

Le canton a compté 10 021 assujettis à la taxe en 2012 (35% de plus qu'en 2004). Le mouvement démographique, le report de l'ER, l'exemption pour motifs médicaux sont les raisons certaines de cette évolution. L'année 2012 présente des similitudes avec les précédentes: augmentation de l'encaissement, augmentation des remboursements et stabilité dans le nombre des demandes d'arrangements de paiement et des rappels.

917 astreints au service militaire et 199 astreints au service civil, ont été soumis à la taxe pour n'avoir pas accompli leur service en 2012.

Le taux de la taxe s'élève à 3% du revenu imposable IFD, mais à 400 francs au minimum. Pour 2788 assujettis, elle a été calculée sur la base de la taxe minimale.

Le remboursement a lieu une fois que la durée totale des services obligatoires a été accomplie. 1315 décisions de remboursement de taxes représentant 609 586 francs ont été établies, soit 12% de plus qu'en 2011.

Une décision sur réclamation (une en 2011) a été l'objet d'un recours interjeté auprès de la Cour fiscale du Tribunal cantonal.

Planifiée en trois phases pendant les mois de février et mars, la migration de l'application informatique ATEO sur Windows 7 avec un nouveau serveur, l'actualisation des softwares de base (Oracle, Uniface, Comptabilité) et la mise à jour des 5 postes du bureau avec la nouvelle version d'ATEO, ont été couronnées de succès.

Perception de la taxe dans le canton

	2012	2011
Taxes payées par les assujettis	6 666 717.56	6 416 932.30
Remboursements (remplacement de service)	609 586.50	546 242.00
Produit net de la perception	6 057 131.06	5 870 690.30
Part de la Confédération (80%)	4 845 704.85	4 696 552.25
Part du canton (20%)	1 211 421.21	1 174 138.05
Intérêts moratoires portés en compte	61 741.70	66 169.55
Intérêts sur montants à restituer	2631.80	2158.75
Solde des arriérés	2 443 984.53	2 342 053.89
Montant des actes de défaut de biens	151 123.50	137 275.15

2012

Statistiques

	2012	2011
Nombre de décisions de taxation	13 403	12 665
Nombre de décisions avec taxe minimale (400 francs)	2788	2803
Nombre d'assujettis exonérés (art. 4 LTEO)	673	639
Montant des taxes abandonnées	10 814.20	24 452.52
Montant des taxes remises	33 240.75	35 738.25
Arrangements de paiements	1074	1059
Sommations/rappels avant poursuite	2361	2453
Réquisitions de poursuites	379	568
Décisions de remboursements	1315	1146
Décisions de restitutions	710	619

5. Intendance des bâtiments

5.1. Mission

L'intendance des bâtiments militaires gère les exploitations militaires cantonales. Elle gère et conduit le personnel d'exploitation, assure la gestion administrative et financière, s'occupe de l'entretien et de la maintenance du camp du Lac-Noir et de la place d'armes de Fribourg.

Pour le camp du Lac-Noir, l'intendance des bâtiments gère également l'occupation du camp par les civils et les militaires.

5.2. Activités courantes

5.2.1. Caserne de la Poya

Les travaux suivants ont été réalisés:

- Entretien courant de tous les bâtiments de la caserne
- Réfection de la toiture de la caserne 2 (travaux en cours de réalisation)
- Pose d'un nouvel élévateur qui assure l'accès au sous-sol du bâtiment 2 (travaux en cours de réalisation)
- Remplacement de l'ascenseur du bâtiment 3 (travaux en cours de réalisation)
- Réfection des salles de théories du bâtiment 3 (travaux en cours de réalisation)
- Détartrage mécanique des chauffe-eau (3x2500 litres et 1x1000 litres) situés dans les bâtiments 1 et 3

➤ Pose d'une alarme de détection d'eau à la chaufferie du bâtiment 3

➤ Réfection du parquet de la salle de cinéma située dans le bâtiment 4.

5.2.2. Camp du Lac-Noir

Les travaux suivants ont été réalisés:

- Entretien courant de tous les bâtiments du camp du Lac-Noir
- Réfection d'une partie de la toiture de la halle de gymnastique
- Adaptation de l'installation du courant fort au local de la machine à laver la vaisselle (cuisine 24)
- Remplacement (8 pièces) et révision (32 pièces) des extincteurs du camp.

Achat de matériel et appareils

➤ Achat d'une machine industrielle à laver la vaisselle (1^{re} étape), ceci en remplacement de l'ancien tunnel de lavage datant de 1992. L'achat de la 2^e machine est planifié en 2013. Les deux nouvelles machines auront la capacité de l'ancien tunnel de lavage.

Achat de literie et de lingerie

➤ Renouvellement courant de la literie nordique.

Journées d'occupation

2011	2012
32 080	46 711

Sur les 46 711 journées, 22 419 journées civiles ont été accomplies par les colonies belges (Intersoc) et 9336 par des écoles, sociétés et groupements divers. Les occupations militaires se sont élevées à 14 956 journées. L'occupation militaire a été meilleure que les années précédentes, essentiellement grâce à la présence du bati ondi 16 et du bat infra 1.

2012

5.3. Événements particuliers

5.3.1. Place d'armes de Fribourg

Caserne de la Poya:

Mutations dans le cadre du personnel:

- Deux collaborateurs ont pris leur retraite au 31 mars 2012. Il s'agit du casernier de la place d'armes de Fribourg, ainsi que d'un collaborateur de places de tir. Un nouveau casernier a été engagé et le poste du collaborateur des places de tir n'a pas été repourvu.

Divers:

- Dans le cadre des travaux de construction du Pont de la Poya, la place d'armes de Fribourg a été touchée, comme en 2011, par des activités qui se sont déroulées dans le périmètre de la caserne (arbres coupés, modification du terrain, etc.) et du parc de la Poya. Les travaux engendrés par le chantier du pont de la Poya ont provoqué deux inondations successives qui ont considérablement endommagé l'installation de chauffage de la caserne située dans le bâtiment 3. Les frais de réparation de l'installation ont été pris en charge par l'assurance RC du chantier. Afin d'éviter qu'un tel événement se reproduise à l'avenir, une alarme de détection d'eau avec transmetteur a été installée dans le sous-sol du bâtiment 3 (voir point 5.2.1 – travaux caserne de la Poya).

- L'intendant des bâtiments militaires est membre d'un groupe de travail dirigé par armasuisse, qui a pour but, de trouver une nouvelle forme d'indemnisation pour les places d'armes cantonales à faire valoir dès 2014. Ce groupe de travail a rendu fin 2012 son deuxième rapport intermédiaire à l'intention du comité de pilotage de la Confédération. Le groupe de travail poursuivra son activité en 2013.

Dépôt décentralisé de Grolley (géré par l'Intendance des bâtiments militaires):

Mutations dans le cadre du personnel:

- Un employé a pris sa retraite au 31 mars 2012. Un autre employé a quitté le dépôt décentralisé et a été engagé à la caserne de la Poya en tant que casernier. En remplacement, deux nouveaux collaborateurs ont été engagés au 1^{er} mai 2012.

5.3.2. Camp du Lac-Noir

L'intendance des bâtiments militaires est active au sein d'un groupe de travail chargé d'examiner la faisabilité quant à la réalisation d'un centre de sport et de loisirs au camp du Lac-Noir.

Le groupe de travail a rendu son rapport à l'intention du Conseil d'Etat au printemps 2012. Le Conseil d'Etat, en vue d'une étude de détail confiée à un mandataire externe a porté au budget 2013 et au plan financier 2014 les montants nécessaires.

IV. Service de la population des migrants (SPoMi)

Chef de service: Patrick Pochon

1. Missions

Le Service de la population et des migrants (SPoMi) met en œuvre les prescriptions de police des étrangers réglant l'entrée, le séjour et l'activité des ressortissants étrangers. Il traite les demandes des citoyens suisses en établissement de passeports et de cartes d'identité. Il exerce les tâches qui lui sont dévolues par la législation sur le contrôle des habitants.

2. Police des étrangers

2.1. Activités courantes

2.1.1. Permis délivrés

	2011	2012
Autorisations d'établissement	1976	4322 *
Autorisations de séjour	4838	5353
Autorisations de séjour de courte durée	476	611
Autorisations frontalières UE/AELE	281	244
Prolongations de l'autorisation de séjour ou du délai de contrôle de l'autorisation d'établissement	7397	10 630

* Cette augmentation découle de l'augmentation massive des ressortissants UE-AELE dès l'introduction en 2007 de la libre circulation complète des personnes, et auxquels, à l'issue d'un séjour de 5 ans, un permis d'établissement est en principe accordé.

2.1.2. Visa de retour en Suisse

Visas de retour en Suisse	275	335
---------------------------	-----	-----

2012

2.1.3. Effectif de la population étrangère résidant dans le canton au 31 décembre, sans les requérants d'asile ni les personnes admises provisoirement

	2011	2012
Avec autorisations d'établissement	32 899	36 353
Avec autorisations de séjour	20 319	20 805
Avec autorisations de courte durée >=12 mois	680	822
Totaux	53 898	57 980

2.1.4. Mesures administratives

	2011	2012
Auditions effectuées par le Service	204	248
Rejets de demandes d'entrée et d'autorisation	63	29
Décisions de renvoi	211	219
Injonctions de départ selon directive européenne	48	22
Refus d'autorisations de séjour, de prolongations d'autorisations ou révocations	46	41
Révocations d'autorisations d'établissement	14	5
Menaces de refus ou de révocation	13	7
Décisions de détention en vue de refoulement rendues	190	230
Décisions de détention en vue de refoulement exécutées	156	167
Renvois après détention sous la compétence d'une autre autorité	15	20
Séances de contrôle auprès du Tribunal des mesures de contrainte (TMC)	62	35
Renonciations à la procédure orale par le TMC	31	26
Assignations et interdictions de pénétrer un territoire	66	90
Rejets de permis pour cas personnel d'extrême gravité	40	23
Recours jugés au Tribunal cantonal et au TMC contre l'ensemble de ces mesures administratives	63	68
Recours admis, totalement ou en partie	8	8
Affaires rayées du rôle	5	11

2.2. Événements particuliers

La population étrangère permanente du canton a connu en 2012 une augmentation nette record de 4082 personnes. Par rapport à 2011, il s'agit proportionnellement de la plus forte croissance enregistrée en Suisse (+ 7,5%). La constance de ces augmentations importantes année après année réside dans la forte immigration en provenance des Etats de l'UE/AELE. Par ailleurs, l'assouplissement de la jurisprudence fédérale à l'égard des conditions d'entrée en Suisse par regroupement familial en faveur de res-

sortissants de pays tiers (hors UE/AELE) a largement contenu le nombre de refus en la matière (-54%).

Comme en 2011 par contre, de très nombreuses situations ont débouché en 2012 sur l'usage de mesures de contrainte du droit des étrangers, en particulier s'agissant de la détention de certains ressortissants étrangers afin d'assurer leur renvoi (+ 7% par rapport à 2011). La proportion de ces cas relevant de l'asile et résultant d'une obligation de réadmission vers d'autres Etats européens en application de l'Accord d'association à Dublin n'a en outre jamais été aussi élevée (61% contre 53% en 2011).

3. Domaine de l'asile

3.1. Activités courantes

	2011	2012
Personnes envoyées dans les centres d'enregistrement	6	6
Requérants d'asile attribués au canton de Fribourg	709	933
Autorisations de travailler accordées	241	143
Permis pour cas personnel d'extrême gravité	23	37
Personnes admises provisoirement	71	63
Décisions positives rendues par l'ODM	102	105
Décisions négatives rendues par l'ODM (rejets et non entrées en matière)	358	580
Décisions d'application de l'Accord de Dublin	164	272
Demandes d'asile en suspens auprès de l'ODM	460	589
Total des demandeurs d'asile séjournant dans le canton au 31 décembre	545	697
Total des étrangers admis provisoirement séjournant dans le canton au 31 décembre	797	796

3.2. Événements particuliers

Amorcée en 2011, la nette recrudescence de nouveaux demandeurs d'asile entrant en Suisse s'est largement confirmée en 2012. En conséquence, les requérants d'asile attribués au canton en 2012 n'ont jamais été aussi nombreux depuis 12 ans (+ 31% par rapport à 2011).

2012

4. Main-d'œuvre étrangère

4.1. Activités courantes

4.1.1. Annonces de ressortissants UE/AELE

	2011	2012
pour activité limitée à 3 mois maximum auprès d'un employeur suisse	2283	2288
pour travailleurs détachés	1558	1922
pour prestataires de services transfrontaliers indépendants	1024	1315

4.1.2. Autorisations préalables concernant les ressortissants UE-8/UE-2

	2011	2012
Autorisations de longue durée	32	13
Autorisations de courte durée	168	157
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	42	26
Autorisations pour artistes de cabaret		
UE	269	225

4.1.3. Autorisations préalables pour ressortissants de pays tiers

	2011	2012
Autorisations de longue durée	23	33
Autorisations de courte durée	41	42
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	65	63
Autorisations pour artistes (musiciens)	67	83

4.1.4. Autres décisions

	2011	2012
Refus d'autorisation	208	138
Décisions sur réclamation	13	15

4.1.5. Mesures administratives

En vertu de l'art. 122 LEtr, un employeur qui enfreint à plusieurs reprises les prescriptions du droit des étrangers peut se voir rejeter totalement ou partiellement ses demandes d'admission de travailleurs étrangers ou peut être menacé de ces sanctions.

	2011	2012
Avertissements	18	1
Sommations/menaces	80	78
Suspensions/rejets	57	27

4.2. Événements particuliers

Les autorisations préalables en vue d'accéder à une activité lucrative ne sont plus requises depuis le 1^{er} mai 2011 pour les

ressortissants UE-8, lesquels ont été mis au bénéfice d'une libre circulation complète et n'apparaissent dès lors plus dans la statistique 2012. Néanmoins, au 1^{er} mai 2012, le Conseil fédéral a réintroduit des contingents à l'égard de ces ressortissants en ce qui concerne les autorisations de longue durée.

Pour la période 2012, un nombre maximum de 45 autorisations de séjour annuel et de 64 autorisations de courte durée étaient à disposition du canton pour ses besoins de main-d'œuvre qualifiée en provenance d'Etats tiers (hors UE/AELE). Compte tenu de la priorité devant être accordée aux travailleurs indigènes comme à ceux provenant de l'UE/AELE, ces contingents n'ont été engagés qu'à hauteur de 73% (séjour annuel), respectivement 65% (courte durée).

5. Passeports et cartes d'identité suisses

5.1. Activités courantes

5.2. Documents délivrés

	2011	2012
Passeports ordinaires biométriques	14 406	14 098
Cartes d'identité	26 875	26 416
Passeports provisoires	585	567
Documents de voyage biométriques pour étrangers	264	230
Titres de séjour biométriques pour étrangers	7293	8042

5.3. Événements particuliers

2012 est la 1^{re} année complète durant laquelle les ressortissants étrangers autorisés à demeurer en Suisse, mais ne bénéficiant pas de la libre circulation des personnes, reçoivent un titre de séjour biométrique. Cette exigence a en effet débuté au 24 janvier 2011.

Le nombre des documents délivrés en 2012 à des citoyens suisses est resté relativement stable par rapport à l'année précédente, la demande n'ayant été encore que peu affectée par l'échéance prochaine de nombreux documents établis dès 2003, lors de l'introduction du passeport 03 et de la carte d'identité 03.

2012

V. Service de la police du commerce (SPoCo)

Chef de service: *Alain Maeder*

1. Mission

Le Service participe à la délivrance d'autorisations et au contrôle d'activités commerciales ne bénéficiant pas d'une totale liberté de commerce. Il agit en particulier dans le domaine des établissements publics, de la vente d'alcool, des appareils de jeu, des loteries, du cinéma, du commerce itinérant, des collectes et de la prostitution. Il exerce par ailleurs un pouvoir de surveillance en matière d'indication des prix, de métrologie et d'horaire d'ouverture des commerces.

2. Activités

2.1. Activités courantes

2.1.1. Etablissements publics

En 2012, ont été délivrées:

nouvelle patente A d'hôtellerie	1
nouvelles patentes B d'établissement avec alcool	11
nouvelles patentes C d'établissement sans alcool	2
nouvelles patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	10
nouvelles patentes spéciales H	5
nouvelles patentes I d'établissement parahôtelier	4
nouvelles patentes T de traiteur	4
nouvelle patente U de bar dépendant d'un local de prostitution	1
patentes en vue de la reprise d'un établissement en activité	201

Le Service en outre procédé au renouvellement de 543 patentes, autorisé 25 changements de dénomination d'établissement et accordé 20 extensions de patente.

Il a de plus procédé au retrait d'une patente, ordonné la fermeture de 7 établissements et refusé l'octroi de deux patentes.

Au 31 décembre 2012, 76 fumoirs annoncés étaient mis à la disposition de la clientèle des établissements publics.

Le nombre des établissements publics en activité au 31 décembre 2012 est le suivant:

Etablissements hôteliers	154
Etablissements avec alcool	603
Etablissements sans alcool	14
Dancings, cabarets	24
Bars d'hôtel	15
Restaurants de nuit	4
Etablissements dépendant d'un commerce d'alimentation	105
Buvettes, cafétérias, colonies étrangères	468
Etablissements parahôteliers	109
Traiteurs	55
Bars dépendant d'un local de prostitution	1
Total	1551

La société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers (Gastro Fribourg) a organisé, sous la surveillance du Service, 5 cours professionnels pour exploitants d'établissements publics, dont 4 en langue française et 1 en langue allemande, qui ont été suivis respectivement par 127 et 21 personnes et qui ont abouti à la délivrance de 88 certificats de capacité professionnelle.

En outre, 22 titulaires d'un certificat de capacité délivré par un autre canton ou d'un diplôme d'une école hôtelière reconnue se sont présentés à l'examen partiel prévu par la loi.

Elle a par ailleurs organisé 2 cours de formation destinés aux détenteurs de patentes G et T qui ont été suivis par 21 personnes de langue française et 2 personnes de langue allemande.

2.1.2. Boissons alcooliques

Au 31 décembre 2012, 472 commerces bénéficiaient d'une patente de boissons alcooliques.

2.1.3. Loteries et collectes

En 2012, 87 autorisations de loterie ont été délivrées, contre 106 en 2011. Dans ce chiffre ne sont pas compris la Loterie Romande, le Sport-Toto et la Loterie Suisse à numéros.

2012

92 collectes destinées à des œuvres de bienfaisance, dont 85 prévues au calendrier de la fondation ZEWO ont été autorisées.

2.1.4. Contrôle des cinémas

En 2012, la fixation des âges d'admission à des représentations cinématographiques a porté sur 271 films.

La commission de surveillance des cinémas et des théâtres n'a pas siégé.

2.1.5. Appareils de jeu et salons de jeu

En 2012, ont été délivrées: 316 autorisations d'exploiter un appareil à sous servant aux jeux d'adresse et 206 autorisations d'exploiter un appareil de distraction.

On compte actuellement 3 salons de jeu dans le canton.

2.1.6. Prostitution

Au cours de l'année 2012, le Service de la police du commerce a engagé des procédures qui ont conduit à l'octroi de 15 autorisations pour la mise à disposition de tiers de locaux affectés à l'exercice de la prostitution.

4 demandes ont été rejetées.

2.1.7. Commerce itinérant

En 2012, ont été délivrées: 8 cartes de légitimation pour commerçants itinérants et 3 autorisations d'exploiter une activité foraine.

2.1.8. Crédit à la consommation

En 2012, 1 autorisation d'exercer à titre professionnel l'activité de courtier en crédit a été octroyée et 1 autorisation a été renouvelée.

2.1.9. Poids et mesures

En 2012, ont fait l'objet d'un contrôle, conformément aux prescriptions fédérales:

balances pour la vente directe au public	511
balances non destinées à la vente directe au public	978
balances pour véhicules routiers et balances ferroviaires	47
balances spéciales	87

balances à fonctionnement automatique	19
instruments de pesage étiqueteurs de prix	250
ensembles de mesurage de volume (produits pétroliers)	828
distributeurs routiers de gaz naturel et de gaz de pétrole liquéfié	1
ensembles de mesurage de volume pour denrées alimentaires	34
mesures de longueur	1

appareils mesureurs de composants gazeux et de fumée diesel	420
---	-----

Par ailleurs, 489 contrôles de préemballages de même quantité nominale et 61 contrôles de préemballages aléatoires ont été effectués dans les entreprises.

Enfin, 235 points de vente ont été contrôlés dans le cadre de la surveillance du marché.

2.2. Evénements particuliers

2.2.1. Indication des prix

Dans le but de renforcer l'exécution de l'ordonnance fédérale sur l'indication des prix, une campagne annuelle de contrôles a été mise sur pied au niveau national. En 2012, les cantons romands ont décidé de cibler les salons de coiffure, les instituts de beauté et les établissements de soins du corps. Les contrôles ont porté, d'une part, sur l'affichage des prix des services et, d'autre part, sur l'indication des prix des marchandises proposées à la vente. Le Service de la police du commerce a conduit cette campagne en collaboration étroite avec les communes. Sur 269 commerces contrôlés, 47 n'affichaient pas ou affichaient de manière incorrecte les prix de leurs services et 20 étaient en infraction en raison d'une indication incomplète ou inexistante des prix des marchandises.

2.2.2. Alcool

Le Service de la police du commerce a pris une part active à l'élaboration du concept de plan cantonal d'action alcool 2012–2016.

2.2.3. Directives pour la construction et l'aménagement des établissements publics

Une procédure impliquant des services répartis dans quatre Directions a été menée par le Service de la police du commerce dans le but de réviser les directives pour la construction et l'aménagement des établissements publics. Conçu comme un outil

2012

pratique destiné aux maîtres d'œuvre, aux propriétaires, aux exploitants et aux organes techniques concernés par la construction ou la transformation d'un établissement public, ce document a fait l'objet d'une adoption par le Conseil d'Etat et d'une publication officielle.

Brunner, Alexandre Gazzola, Olivier Jolissaint, Nicolas Oberson, Pierre Moret, Richard-Xavier Posse, Raphaël Tinguely et Telmo Vicente.

La Commission du barreau, quant à elle, a traité notamment les affaires suivantes:

Inscriptions au registre cantonal des avocats et des avocates	18
Radiations du registre cantonal des avocats et des avocates	4
Plaintes et dénonciations	6
Levée du secret professionnel	4
Autorisations de stage d'avocat	45
Réductions de la durée du stage d'avocat	3
Radiation du registre cantonal des avocats-stagiaires et avocates-stagiaires	-

Etaient inscrits au 31 décembre 2012:

Avocats inscrits au Registre cantonal des avocats et des avocates	183
Avocats inscrits au Tableau fribourgeois des avocats membres de l'UE et de l'AELE	5
Avocats stagiaires	129

2.2. Notariat

Au 31 décembre 2012, il y avait 43 notaires en exercice, dont 3 notaires n'entrant plus dans le calcul du nombre maximal fixé par la loi sur le notariat. Le nombre maximal des notaires fixé à 42 par la loi n'était ainsi pas atteint.

2.3. Assistance judiciaire en matière civile

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, le Service de la justice a reçu 1054 avis d'assistance judiciaire se répartissant ainsi:

2. Activités**2.1. Barreau**

La Commission d'examen des candidats au barreau a délivré un brevet de capacité à M^{mes} Katia Bieri, Virginie Boillat, Martine Défayes, Jillian Fauguel, Séverine Grüber Gacond, Verena Jezler, Fabienne Kropf, Christel Michel, Laure-Marie Piller, Anny Overney et Nicole Schmutz Larequi et MM. Jocelyn Abbet, Julien Aubry, Michael Baumgartner, Justin Brodard, Fabien

2012

	Assistance avec remb.*	Assistance sans remb.*	Retraits	Refus	Total
Tribunal cantonal	1	99	-	25	125
Tribunal de la Sarine	3	396	3	43	445
Tribunal de la Singine	1	54	5	9	69
Tribunal de la Gruyère	1	136	1	10	148
Tribunal du Lac	-	56	1	3	60
Tribunal de la Glâne	3	40	2	2	47
Tribunal de la Broye	3	60	1	9	73
Tribunal de la Veveyse	1	20	1	6	28
Justices de paix	-	56	2	1	59
Totaux	13	917	16	108	1054

* remb. = remboursement

813 listes de frais d'avocats et des greffes des justices de paix ont été payées en 2012 pour un montant de 2 359 093 francs (2 359 936 francs en 2011 pour 795 listes de frais).

A teneur des articles 123 LJ et 123 CPC, le Service de la justice peut, dans un délai de 10 ans, demander le remboursement partiel ou total de l'assistance judiciaire lorsque la personne est revenue à meilleure fortune.

En 2012, un montant de 151 504 francs a été récupéré à ce titre.

2.4. Assistance judiciaire en matière pénale

Depuis le 1^{er} janvier 2011, et en vertu du nouveau code de procédure pénale suisse, l'autorité qui décide de l'assistance judiciaire en matière pénale n'est plus uniquement la Chambre pénale du Tribunal cantonal, mais chaque instance judiciaire au fil de la procédure. Les statistiques concernant cette assistance judiciaire se trouvent dans les rapports des différents tribunaux.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, le Service de la justice a reçu 26 arrêts relatifs à l'assistance judiciaire dont 1 rejet.

281 listes de frais d'avocat ont été payées en 2012 pour un montant de 1 665 938 francs.

2.5. Assistance judiciaire en matière administrative

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, le Service de la justice a reçu 122 avis d'assistance judiciaire dont 27 rejets et 2 retraits.

85 listes de frais d'avocat ont été payées en 2012 pour un montant de 108 467 francs.

2.6. Entraide judiciaire

Le Service de la justice procède aux transmissions nécessaires à l'entraide judiciaire internationale. En 2012, il a traité 30 demandes provenant d'autorités judiciaires du canton, mais aucune demande provenant d'autorités judiciaires d'Etats étrangers.

2.7. Médiation judiciaire

2.7.1. Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs

Cette commission exerce la surveillance générale sur les personnes soumises à l'ordonnance sur la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs, c'est-à-dire les médiateurs et médiatrices assermentés qui exercent la médiation dans le cadre d'une procédure judiciaire.

La Commission décide des inscriptions, mises à jour et radiances à effectuer au tableau des médiateurs et médiatrices assermentés, surveille la conformité de l'activité des médiateurs et médiatrices à leur serment ou à leur promesse solennelle, exerce le pouvoir disciplinaire et édicte les directives nécessaires.

En 2012, la Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs a inscrit une médiatriche au tableau.

2.7.2. Bureau de la médiation pénale pour mineurs

Statistiques	(2011)	2012
--------------	--------	------

2.7.2.1. Nombre d'affaires déléguées par les juges (processus de médiation):

	(83)	96
--	------	----

concernant (nombre de mineurs impliqués comme mis en cause)	(134)	154
---	-------	-----

et également (nombre de jeunes adultes mis en cause)	(33)	16
--	------	----

ainsi que (nombre de lésés/victimes impliqués)	(97)	108
--	------	-----

49 affaires ne concernaient qu'un seul mineur mis en cause		
--	--	--

19 affaires concernaient deux mineurs mis en cause		
--	--	--

28 affaires concernaient trois mineurs mis en cause ou plus (jusqu'à 6)		
---	--	--

2012

2.7.2.2. Répartition selon le sexe

Garçons	(109)	130
---------	-------	-----

Filles	(25)	24
--------	------	----

2.7.2.3. Répartition selon la langue

Français	(99)	123
----------	------	-----

Allemand	(35)	31
----------	------	----

2.7.2.4. Provenance

Fribourg-Ville	(10)	19
----------------	------	----

Sarine campagne	(33)	27
-----------------	------	----

Gruyère	(30)	41
---------	------	----

Broye	(5)	9
-------	-----	---

Glâne	(9)	19
-------	-----	----

Veveyse	(4)	7
---------	-----	---

Singine	(17)	8
---------	------	---

Lac	(19)	24
-----	------	----

Autre canton	(6)	-
--------------	-----	---

Autre pays	(1)	-
------------	-----	---

2.7.2.5. Résultats du traitement des affaires

Processus ayant conduit à un accord de médiation	(79)	48
--	------	----

Processus de médiation n'ayant pas abouti	(18)	18
---	------	----

Décision de retrait de plainte	(6)	5
--------------------------------	-----	---

Processus en cours au 31 décembre 2012	(31)	52
--	------	----

2.8. Surveillance des fondations classiques

Les principales activités de surveillance comprennent l'assujettissement de fondations, l'examen annuel des rapports d'activité et des comptes, la modification des statuts, l'examen de règlements, ainsi que la dissolution, la liquidation et la radiation de fondations.

Au 31 décembre 2012, 273 fondations classiques, représentant une valeur totale au bilan (au 31 décembre 2011) de l'ordre de 975 millions de francs, étaient surveillées par le canton.

L'autorité de surveillance a rendu sept décisions d'assujettissement à surveillance de fondations nouvellement constituées. Quatre fondations ont été dissoutes et radiées.

Les modifications des statuts de vingt-trois fondations ont été approuvées. Il en a été de même des règlements de sept fondations.

Le retard pris dans le contrôle des documents annuels des fondations classiques a été résorbé à la fin de l'année 2012.

VII. Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)

Chef de service: Thomas Freytag

1. Missions

Le Service est chargé de faire exécuter les peines et les mesures prononcées par les autorités pénales (tribunaux, juges de police, ministère public). Il place dans un établissement adéquat les personnes condamnées à une peine privative de liberté, à une mesure thérapeutique institutionnelle ou à un internement. Il exécute ou fait exécuter les autres sanctions pénales, notamment les peines pécuniaires converties, les amendes converties, le travail d'intérêt général et les mesures ambulatoires. Le Service est habilité à rendre toute décision relative à la libération conditionnelle ou/et à la levée des peines privatives de liberté, des mesures ambulatoires, des mesures thérapeutiques institutionnelles ou des internements. Dans plusieurs cas, le SASPP est également enjoint de demander son préavis à la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité.

Le Service gère en outre les prisons du canton (Prison centrale à Fribourg, dont la Maison de détention «Les Falaises», et la Prison de Romont) et le casier judiciaire.

2. Application des sanctions pénales

Les activités du Service dans ce domaine sont fondées principalement sur les dispositions légales suivantes:

- Code pénal suisse du 21 décembre 1937;
- Code de procédure pénale suisse du 5 octobre 2007;

—
2012

- › Ordonnance du 19 septembre 2006 relative au code pénal et au code pénal militaire;
- › Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales;
- › Loi du 6 octobre 2006 d'application du code pénal (LACP);
- › Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général;
- › Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'exécution des peines sous la forme de journées séparées;
- › Concordat du 10 avril 2006 sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (concordat latin sur la détention pénale des adultes);
- › Décisions de la Conférence romande des autorités cantonales compétentes en matière pénitentiaire;
- › Règlement du 12 décembre 2006 des prisons.

Le SASPP planifie l'exécution des sanctions privatives de liberté et des mesures pénales, en fixant le lieu, le début et les étapes successives de l'exécution. En cours d'exécution, il statue notamment sur les autorisations de sortie (congés, permissions, conduites), sur le transfert dans un autre établissement et sur l'interruption de l'exécution. Il rend en outre les décisions prévues par les textes légaux concordataires ainsi que par la loi en matière de semi-détention et d'exécution sous la forme de journées séparées. Finalement, il statue en matière de libération conditionnelle ou de levée des mesures thérapeutiques et ordonne les mesures annexes (assistance de probation, règles de conduite, etc.).

Le SASPP gère en outre les dossiers en matière de travail d'intérêt général (ci-après: TIG), dont la mise en œuvre concrète est pour le reste confiée au Service de probation (ci-après: SProb). Il encaisse également les amendes et les peines pécuniaires prononcées par les instances judiciaires. A ce titre, il n'intervient qu'en cas de non-paiement, lorsque l'amende ou la peine pécuniaire fait place à une peine privative de liberté de substitution. Il assume enfin les tâches du Service de coordination cantonal pour le traitement des données enregistrées dans le casier judiciaire.

2.1. Peines privatives de liberté et mesures

- 2.1.1. Nombre de jugements reçus (excepté les peines pécuniaires et les amendes converties)

En 2012, 342 jugements pour des peines privatives de liberté (ci-après: PPL) ont été adressés au SASPP par les autorités judiciaires fribourgeoises dont:

- › 264 jugements pour des peines < 6 mois
- › 39 jugements pour des peines ≥ 6 mois et ≤ 1 an
- › 39 jugements pour des peines > 1 an

- 2.1.2. Modalités (excepté les peines pécuniaires et les amendes converties)

› 138 convocations en régime ordinaire ont été établies.
› 76 convocations ont été établies pour des personnes ayant obtenu l'autorisation d'exécuter leur peine sous le régime de la semi-détention; ce régime consiste à laisser au détenu la possibilité de conserver son activité lucrative et à ne passer en prison que la nuit, le samedi et le dimanche.

› 1 convocation a été établie pour une personne ayant demandé une répartition des journées de condamnation sur les fins de semaine.

› 36 condamnations de PPL, prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises, ont été exécutées dans d'autres cantons, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournent hors canton. En sus, le SASPP a reçu 32 condamnations de PPL, prononcées par d'autres cantons, à faire exécuter, puisque les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournent dans notre canton.

› Nombre de jugements traités (PPL + TIG + conversion en TIG ou en PPL)	874
› Interruption de l'exécution des peines	6
› Personnes signalées à la recherche informatisée de police (ci-après: RIPOL)	200
› Ordres d'exécution de mandats non menés à terme à la gendarmerie	26
› Ordres de transfert	115
› Demandes de placement (en exécution de peine et en exécution anticipée de peine)	69

2012

2.1.3. Nombre de journées de privation de liberté et de détenus par établissement/institution

	Journées de détention	Détenu(s)
Etablissements de Bellechasse, Sugiez/FR	20 722	139
Etablissements de la plaine de l'Orbe/VD	3 338	14
Etablissement de Bellevue, Gorgier/NE	1 731	11
Pénitencier de Witzwil/BE	1 673	9
Pénitencier d'Hindelbank/BE	669	2
Pénitencier La Stampa, Lugano/TI	298	2
Prison de Thorberg/BE	443	2
Pénitencier de Lenzburg/AG	516	5
Pénitencier de Pöschwies/ZH	107	1
Le VAM, Fribourg, Bulle, Düdingen	274	34
Ritec, Düdingen	258	23
Coup de Pouce, Fribourg	17	1
Inselspital Bern (Quartier cellulaire)	78	23
Diverses courtes peines hors canton	1 254	119
Centre de mesures St-Jean/BE	1 479	5
Centre éducatif de Pramont/VS	107	1
Fondation Bartimée, Grandson/VD	254	1
Le Tremplin «Foyer Horizon», Fribourg	838	8
Fondation Le Torry, Fribourg	124	1
Foyer St Louis, Fribourg	366	2
Foyer Le Radeau, Orsonnens	161	1
Foyer André, La Côte-aux-Fées/NE	366	1
Foyers Les Rives du Rhône, Sion/VS	5	1
EMS Sylvabelle SA, Provence/VD	488	2
Foyer Champ Fleuri, Glion/VD	216	1
Archezürich, Zurich	366	1
Résidence Les Sources, Sonceboz	266	1
Domi. Syl SA, Yverdon-les-Bains	287	1
Horizon Sud, Marsens	837	4
Haus Gilgamesch, Bâle	224	2
Foyer du Parc, Couvet /NE	40	1
Stiftung Tannenhof, Gampelen/BE	548	4
Total	38 350	423

2.1.4. Nombre de mesures

En 2012, 111 personnes ont exécuté ou exécutent encore une mesure selon le Code pénal, dont:

› 22 personnes un traitement des troubles mentaux en vertu de l'article 59 CP ou des articles 59 et 60 CP (mesures thérapeutiques institutionnelles);

- › 11 personnes un traitement des addictions en vertu de l'article 60 CP (mesure thérapeutique institutionnelle);
- › 2 personnes une mesure applicable aux jeunes adultes en vertu de l'article 61 CP (mesure thérapeutique institutionnelle);
- › 22 personnes un traitement ambulatoire pendant l'exécution de la peine en vertu de l'article 63 CP;
- › 51 personnes une mesure ambulatoire en liberté en vertu de l'article 63 CP;
- › 3 personnes un internement en vertu de l'article 64 CP.

Le SASPP a rendu 21 ordonnances de traitement. Ces personnes ont été placées comme suit, voir Tableau 2.1.3.

2.1.5. Etapes d'exécution des sanctions pénales (TEX, TELEX, LC)

2.1.5.1. Travail externe

18 personnes ont bénéficié ou bénéficient encore du régime de travail externe. Lieux de placement:

	Journées de détention	Détenu(s)
Maison de détention «Les Falaises»	1226	9
Maison Montfleury/GE	102	1
Maison Le Vallon/GE	175	4
Divers (St-Jean, Team 72, Haus Lägern)	-	4
Total	1503	18

2.1.5.2. Travail et logement externes

8 personnes ont bénéficié ou bénéficient encore du régime de travail et logement externes.

2.1.5.3. Libération conditionnelle et levée de mesures

Depuis le 1^{er} janvier 2007, avec l'entrée en vigueur de l'Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales, le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons est habilité à rendre des décisions de libération conditionnelle des peines privatives de liberté (lorsque la peine privative de liberté est supérieure à deux ans, le SASPP est tenu de demander le préavis de la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité).

De même, en application de l'Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales, le SASPP est compétent pour prendre toute décision relative à la libération conditionnelle ou/et à la levée des mesures ambulatoires, des

2012

mesures thérapeutiques institutionnelles ou des internements. Dans plusieurs cas, le SASPP est également enjoint de demander son préavis à la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité.

Les décisions suivantes ont été ordonnées:

> Libération conditionnelle accordée après l'exécution du minimum légal des 2/3	38
> Libération conditionnelle accordée pour une date ultérieure	17
> Refus de libération conditionnelle	13
> Prolongation du délai d'épreuve	2
> Levée de la mesure accordée	15
> Levée de la mesure refusée	16
> Libération conditionnelle de la mesure accordée	1
> Libération conditionnelle de la mesure refusée	16
> Libération conditionnelle de l'internement refusée	3
> Prolongation de la mesure	1
> Total	122

2.2. Peines pécuniaires et amendes converties

Les amendes et peines pécuniaires impayées sont converties en jours de peine privative de liberté de substitution.

Nombre de peines privatives de liberté de substitution reçues (amendes et peines pécuniaires impayées) et montant encaissé par le Service pour chaque autorité:

	Amendes et peines pécuniaires reçues	Montant encaissé
Ministère public	1 920	816 730.20
Préfectures	1 648	272 155.80
Autres cantons	115	31 751.75
Tribunaux	22	6 090.00
Ville de Fribourg	805	78 670.60
Commune de Planfayon	5	873.95

Le total s'élève à 4 515 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution reçues concernant des amendes et des peines

pécuniaires impayées ainsi qu'à un montant total encaissé de 1 206 272.30 francs.

57 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution concernant 37 personnes ont été transmises au secteur des peines privatives de liberté pour être intégrées à des peines fermes. De plus, 2 ordonnances de conversion d'amende concernant 2 personnes ont été transmises au secteur du TIG pour exécution d'un travail d'intérêt général.

Autres chiffres concernant le traitement des peines privatives de liberté de substitution:

> Mandats attribués à la gendarmerie	2 652
> RIPOL effectués	827
> Délégations transmises aux autres cantons	1 383
> Arrangements de paiement accordés	401

2.3. Travail d'intérêt général (TIG)

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal le 1^{er} janvier 2007, le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons et le Service de probation sont chargés de faire exécuter les peines de travail d'intérêt général prononcées par les autorités judiciaires. Le SASPP prend les décisions prévues aux articles 11 et 12 de l'Ordonnance fédérale du 19 septembre 2006 relative au code pénal et au code pénal militaire, ainsi que les mesures administratives prévues à l'article 13 de l'Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général.

En 2012, 367 ordonnances de TIG ont été adressées au SASPP par les autorités judiciaires fribourgeoises. En sus, le SASPP a reçu 47 condamnations de TIG, prononcées par d'autres cantons, à faire exécuter, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournait dans notre canton.

312 dossiers de TIG ont été transmis au Service de probation comme mandats d'exécution. 84 courriers «droit d'être entendu» ont été transmis pour des raisons d'indiscipline, d'absences injustifiées ou parce que la personne condamnée a finalement opté pour un régime de détention. Dans 2 cas, une décision de révocation de TIG a dû être prononcée. En outre, 116 rapports ont été rédigés pour les autorités judiciaires en vue d'une éventuelle suppression de TIG.

100 condamnations à un travail d'intérêt général, prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises (excepté les amendes converties), ont été exécutées dans d'autres cantons, puisque les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournait hors canton.

2012

2.4. Recours en grâce

Le Grand Conseil a traité 3 recours en grâce en 2012.

2.5. Casier judiciaire

En 2012, le Service de coordination du casier judiciaire a enregistré 5172 jugements et délivré 3047 extraits pour les autorités judiciaires du canton.

3. Prisons

La Prison centrale occupe 29 personnes et une apprentie.

En 2012, la Prison de Romont a été ouverte du 23 février au 20 juillet et du 29 août au 4 septembre 2012.

Les prisons hébergent les catégories de personnes suivantes, des deux sexes, majeurs ou mineurs:

- Les inculpés en détention avant jugement pour la durée de l'enquête;
- Les inculpés en détention avant jugement au terme de l'enquête et jusqu'à leur jugement;
- Les personnes condamnées jusqu'à leur transfert dans un établissement d'exécution des peines;
- Les détenus en transfert d'un établissement à l'autre;
- Les détenus aux arrêts;
- Les personnes condamnées qui purgent une peine de quatre semaines au plus par journées séparées;
- Les personnes condamnées qui exécutent une peine, en principe de douze mois au maximum, sous le régime de la semi-détention;
- Les personnes condamnées qui exécutent une peine de plusieurs mois en régime du travail externe (fin de longues peines);
- Les personnes condamnées qui exécutent une peine privative de liberté ferme de six mois au maximum en régime ordinaire;
- Les personnes retenues en vertu de la juridiction pénale des mineurs;
- Les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers;
- Les arrêts militaires.

Entrées en 2012	Suisses	Etrangers
Hommes – Prison centrale	131	521
Hommes – Prison de Romont	2	18
Femmes – Prison centrale	12	7
Hommes –		
Maison de détention «Les Falaises»	23	19
Femmes –		
Maison de détention «Les Falaises»	-	-
Total	168	565

3.1. Journées de détention

	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Taux
Détention avant jugement					
> Prison centrale	2 317	332	12 104	175	14 928
> Prison de Romont	32	0	671		703
Détention des mineurs					
> Prison centrale	81	0	44	5	130
Exécution ordinaire de peines ou d'arrêts					
> Prison centrale	931	86	2 700	17	3 734
Exécution par journées séparées					
> Prison centrale	0	0	11	0	11
Exécution en semi-détention					
> Maison de détention «Les Falaises»	2 249	30	1 186	0	3 465
Exécution en régime de travail externe					
> Maison de détention «Les Falaises»	196	0	1 016	14	1 226
Mesures de contrainte	0	0	2 538	3	2 541
Arrêts militaires – Prison centrale	5	0	0	0	5
Totaux	5 811	448	20 270	214	26 743

3.2. Subsistance

Le plan des menus s'étend sur plusieurs semaines. A la Prison centrale ainsi qu'à la Maison de détention «Les Falaises», les repas sont préparés par deux cuisiniers professionnels secondés par deux détenus. Aucune réclamation n'a été enregistrée en 2012 en ce qui concerne aussi bien la qualité que la quantité des mets servis.

2012

3.3. Locaux

3.3.1. Les locaux de la Prison centrale sont divisés en cinq secteurs, soit:

> La détention provisoire des hommes	35 places
> La détention des mineurs (dont dès le 1.2.2012, 2 places pour la détention provisoire des hommes)	4 places
> L'exécution de peines des hommes (dont dès le 1.2.2012, 6 places pour la détention provisoire des hommes)	17 places
> La détention des femmes (dès le 30.11.2012 fermé et occupé par la détention provisoire des hommes)	5 places
> L'exécution des mesures de contrainte des hommes	9 places
> Total des places à disposition	70 places

3.3.2. Les locaux de la Maison de détention «Les Falaises» sont divisés en deux secteurs, soit:

> L'exécution de régimes facilités pour les hommes	16 places
> L'exécution de régimes facilités pour les femmes (Occupé durant toute l'année par des hommes)	4 places
> Total des places à disposition	20 places

3.3.3. La prison de Romont:

> La détention avant jugement des hommes	5 places
> Total des places de réserve à disposition	5 places

3.4. Occupation des détenus

Les personnes placées en détention avant jugement n'ont pas l'obligation de travailler. Par contre, les dispositions du Code pénal prévoient que les détenus condamnés aux arrêts ou à l'exécution de peines privatives de liberté peuvent être astreints au travail.

En 2012, à la Prison centrale, les détenu(e)s ont eu l'occasion d'être occupés, que ce soit à la cuisine, à la buanderie, à l'atelier d'occupation, au nettoyage et à l'entretien du bâtiment. Au total 22 620 heures, correspondant à un montant de 67 861 francs de rémunération.

3.5. Assistance des détenus

Les deux assistantes sociales se partagent un taux d'activité de 50% au sein de la Prison centrale. Elles sont présentes toutes les matinées de la semaine et assurent une prise en charge sociale des personnes en exécution de peine (PPL, exécution anticipée de peine, amendes, hommes, femmes, mineurs) ainsi que des détenu(e)s en régime de travail externe à la Maison de détention «Les Falaises». Elles élaborent et rédigent un plan d'exécution de la sanction pénale (PES) pour les personnes en régime de travail externe ou de semi-détention ayant à exécuter une peine de plus de 6 mois au sein de la Maison de détention «Les Falaises».

Le surveillant-chef ou l'un des deux surveillants-chefs remplaçants se sont entretenus, dans les 48 heures suivant leur arrivée, avec 615 nouveaux détenus, notamment les prévenus, les détenus en exécution ferme ainsi que les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers.

Le Chef de service est à disposition une fois par semaine pour les personnes détenues qui en font la demande.

L'assistance médicale à la Prison centrale est assurée par deux médecins, un/e psychiatre, une psychologue ainsi que par une infirmière à 70% et un infirmier à 50% ainsi qu'une infirmière auxiliaire à 30%. Au cours de l'année 2012, les médecins généralistes à la Prison centrale ont reçu 979 détenus et 331 détenus ont été vus pour des problèmes psychiatriques. De plus, 106 détenus ont été consultés par la psychologue. Plusieurs détenus ont dû être conduits en milieu hospitalier pour des examens, des traitements ambulatoires ou encore des interventions.

Le Réseau fribourgeois de santé mentale assure les consultations deux demi-jours par semaine. De plus, certains spécialistes ont prêté leur concours aux médecins de la prison notamment pour le traitement d'alcooliques ou de toxicomanes.

Des aumôniers et un imam assurent régulièrement l'assistance morale et spirituelle des détenus. En outre, les détenus qui en ont besoin peuvent bénéficier d'une aide matérielle limitée.

Les collaborateurs du Service de probation assurent le service social dans les prisons du canton. Ils sont présents trois à quatre après-midis par semaine à la Prison centrale et rencontrent tous les nouveaux arrivants, dans des locaux spécialement conçus à cet effet. En cas d'occupation dans la prison de district, les collaborateurs du Service de probation interviennent sur demande. Ces contacts atténuent le choc que peut provoquer l'incarcération et favorisent le retour des anciens détenus à la liberté. Ils facilitent aussi les relations entre les pensionnaires et leur famille, de même qu'avec les employeurs.

2012

Le Service de probation en collaboration avec les responsables de la Prison centrale organise régulièrement des visites d'enfant qui favorisent la maintenance de liaison entre le détenu et son ou ses enfants.

Un certain nombre de personnes bénévoles se sont rendues dans les prisons du canton pour y rencontrer des détenus, en particulier ceux qui n'ont pas de famille ou qui n'ont plus de contact avec elle.

Tous les samedis, les détenus en exécution de peines selon le régime ordinaire peuvent recevoir la visite de leurs proches. Il en est de même pour les inculpés en détention avant jugement moyennant l'autorisation du Ministère public.

- › Arrêté du 18 novembre 1986 fixant le statut des visiteurs des détenus
- › Concordat du 10 avril 2006 sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (le Concordat sur la détention des adultes)
- › Décisions de la Conférence romande des autorités cantonales compétentes en matière pénitentiaire

Les activités du Service se fondent également sur le document «Fondements éthiques et domaines d'activités des services de probation en Suisse» définis par la Conférence suisse des directrices et directeurs de la probation et prennent en compte la Recommandation CM/Rec(2010)1 du Conseil de l'Europe sur les règles relatives à la probation et la Recommandation R(92)16 relative aux règles européennes sur les sanctions et les mesures appliquées dans la communauté.

VIII. Service de probation (SProb)

Chef de service: Philippe Pillonel

1. Missions

Le Service de probation du canton de Fribourg agit en application des articles 93 à 96 du code pénal suisse. Le secteur de probation assure le suivi et la surveillance des personnes en situation de libération provisoire, en régime de travail externe, en régime de travail et logement externes ou placées sous mandat d'assistance de probation selon le principe de l'assistance continue. Il assume, par ailleurs, le mandat de service social pour les personnes en détention provisoire. Le secteur des peines en milieu ouvert (PMO) garantit, en application des articles 37 et suivants et 107 du code pénal, la mise en œuvre, la gestion et la bonne exécution de l'ensemble des peines ou des amendes prononcées sous forme de travail d'intérêt général (TIG).

2. Activités

Les activités du Service sont notamment fondées sur les dispositions légales suivantes:

- › Code pénal suisse du 21 décembre 1937
- › Code de procédure pénale suisse du 5 octobre 2007
- › Ordonnance du 6 octobre 2008 concernant le Service de probation
- › Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général (OTIG)

2.1. Secteur administratif

Le secteur administratif a géré 549 dossiers du secteur probation et 543 dossiers du secteur des peines en milieu ouvert. Sur un plan financier, la répartition des participations ponctuelles du Service se répartit de la manière suivante:

Prestations financières	2011	2012
Soutien aux personnes en détention	2 983	2 416
Soutien aux personnes sous mandat	33 377	31 599
Réinsertion professionnelle	*(1045)	9 301
Traitements psychothérapeutiques	10 574	18 510
Prélèvements biologiques	15 030	22 252
Logement	6 490	7 865

* En 2011, ce montant était intégré dans le «Soutien aux personnes sous mandat»

Le soutien des personnes sous mandat, c'est-à-dire en milieu ouvert, a été à l'image des autres années, l'engagement financier le plus important, atteignant 31 599 francs. Les prélèvements biologiques ont engendré des coûts pour 22 252 francs représentant une augmentation de 48% par rapport à 2011 et les thérapies pour 18 510 francs (augmentation de 75%). Le soutien aux personnes sous mandat a été accordé sous forme de bons alimentaires, de titres de transport ou de participation à diverses formations. Pour les personnes en milieu fermé, le montant à disposition a notamment permis l'achat de livres, de dictionnaires, d'articles de papeterie et de timbres.

Le taux d'occupation des douze appartements sous-loués par le Service de probation à des personnes sortant d'un régime privatif de liberté est de 94% et le garde-meuble de Belfaux répond

2012

toujours à une nécessité et accueille les affaires personnelles de 24 personnes se trouvant en détention.

Vingt-cinq personnes en régime de privation de liberté à la Prison centrale et aux Etablissements de Bellechasse ont pu bénéficier de la présence des visiteurs des détenus au cours de 81 visites.

2.2. Secteur de probation

Le secteur de probation a dû répondre en 2012 à un double défi. D'une part, revoir la prise en charge sociale des personnes détenues à la prison centrale afin de répondre à la forte augmentation des incarcérations. D'autre part, introduire un nouveau processus de travail relatif à la gestion des risques.

En ce qui concerne la Prison centrale, le Service de probation a augmenté sa présence au sein de l'établissement, passant de trois à quatre permanences par semaine. Les personnes détenues rencontrent, en principe, toujours le même agent de probation, qui assure ainsi une prise en charge continue. Cette nouvelle pratique répond pleinement aux besoins identifiés et donne entière satisfaction à l'ensemble des partenaires.

La mise en place, fin 2011, d'un processus intitulé PAGRED (Processus Actif de Gestion des Risques et d'Encouragement à la Désistance) et son implémentation dans le quotidien du secteur s'est faite en douceur, apportant une plus-value certaine dans la qualité des interventions et une sécurité accrue dans le suivi et la gestion des dossiers par le Service (cf. Evénements particuliers). Cette procédure a été appliquée à ce jour à 58% des dossiers et a permis d'identifier 20 personnes dont le suivi en milieu ouvert nécessite une «vigilance accrue» soit le 19% des mandats traités.

Mandats en milieu ouvert au 31.12.	Mandant	2011	2012
Assistance de probation + traitement ambulatoire et/ou règle de conduite (art 63 CP)	Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)	37	44
Libération conditionnelle avec assistance de probation et/ou règle de conduite (art 87.2 CP)	86 mandats / 43%	35	34
Travail externe – travail et logement externes (art 77a CP)		9	8
Sursis et sursis partiel avec assistance de probation et/ou règle de conduite (art. 44.2 CP)	Tribunal des mesures de contrainte, Tribunaux pénaux d'arrondissement et Ministère public 115 mandats / 57%	91	94
Mise en liberté et mesures de substitution (art. 237 CPP)		17	21
		189	201

Nombre de personnes suivies en détention provisoire du 01.01 au 31.12	2008	2009	2010	2011	2012
	182	189	196	156	269

Le fléchissement observé en 2011 du nombre de personnes suivies en détention provisoire s'est interrompu et la tendance est à la hausse avec une augmentation notable de + 72%.

En résumé, le secteur probation, dont la dotation EPT est de 3.1, a assuré le suivi de 201 mandats d'assistance de probation en milieu ouvert, réalisant un total de 834 entretiens. Il a en outre conduit 309 entretiens auprès de personnes détenues en milieu fermé ou dans des établissements de soins.

2.3. Secteur des peines en milieu ouvert

Le travail d'intérêt général (TIG) est une peine principale autonome depuis le 1^{er} janvier 2007. Le juge peut ordonner, avec le consentement de la personne condamnée, un travail d'intérêt général de 720 heures au plus, quatre heures de travail d'intérêt général correspondant à un jour de privation de liberté. La peine est accomplie au profit d'institutions sociales, d'œuvres d'utilité publique ou de personnes dans le besoin.

Répartition des dossiers selon situation	2009		2010		2011		2012	
		%		%		%		%
En attente	184	48%	77	24%	70	28%	30	15%
En cours de traitement	170	45%	214	68%	147	59%	144	72%
Avertissement	14	3,5%	9	3%	11	4%	7	3%
Début différé	2	0,5%	2	0,5%	8	3%	9	5%
Suspendu	12	3%	11	3,5%	16	6%	9	5%
Total	382		313		252		199	

Sur 199 dossiers au 31 décembre 2012, 144 étaient cours de traitement et 30 en attente. La tendance à la diminution du temps de la prise en charge se poursuit et se situe désormais en dessous de 3 mois.

Evolution du nombre de dossiers de 2008 à 2012	2008	2009	2010	2011	2012
Nouveaux dossiers	366	356	347	320	306
Dossiers exécutés	267	408	417	381	359
Nombre de dossiers au 31 décembre	455	383	313	252	199

Le stock de dossiers TIG est passé de 455 dossiers au 31 décembre 2008 à 199 dossiers au 31 décembre 2012. La diminution des nouveaux dossiers TIG, ressentie au niveau suisse ces dernières années, se confirme, passant de 366 dossiers (54 482 heures) en 2008 à 306 dossiers (41 166 heures) en 2012. Le nombre de dossiers exécutés en 2012 (359) est supérieur au nombre de dossiers reçus (306) pour la quatrième année consécutive.

2012

TIG fermés	2009	2010	2011	2012
Dossiers	408	417	381	359
Jugements	606	547	483	425
Heures ordonnées	49 432	49 490	55 071	51 162
Heures exécutées	27 000	26 301	30 636	31 322

En 2012, 31 322 heures de TIG sur 51 162 ont été réalisées, soit l'équivalent de 7830 jours-amende ou 15,2 EPT répartis sur l'ensemble des bénéficiaires. Cela représente une augmentation de 64% depuis 2008.

Dossiers fermés par statut	2009		2010		2011		2012	
		%		%		%		%
Terminé	244	60%	239	57%	235	62%	236	65%
Arrêt partiel	31	7%	31	7%	39	10%	32	9%
Renonciation	11	3%	15	4%	19	5%	15	4%
Autres	62	15%	59	14%	42	11%	28	8%
Arrêt	60	15%	73	18%	46	12%	48	14%
Total	408		417		381		359	

La proportion de réussite de l'exécution des TIG en 2012 est de 65%. Si 35% des dossiers de TIG n'ont pu être exécutés sous cette forme, il faut relever que 26% des dossiers n'ont comptabilisé aucune heure de travail et 9% ont été interrompus en cours d'exécution pour différentes raisons. Le partenariat mis en place avec deux associations afin d'accueillir et d'encadrer les personnes condamnées à un travail d'intérêt et souffrant de carences socio-éducatives a permis à 45 personnes d'effectuer 3954 heures de TIG, ce qui est l'équivalent de 988 jours-amende.

3. Evénements particuliers

3.1. Gestion des situations orientée sur l'évaluation du risque

Confronté à un climat politique de plus en plus exigeant en matière de sécurité sans pour autant disposer d'une méthodologie applicable au quotidien, le Service s'est fixé pour objectif, il y a quelques années, de réorganiser son modèle de prise en charge afin d'améliorer les aspects de prévention et de récidive. Pour la première fois, l'année 2012 s'est déroulée, dans sa totalité, «sous l'empire» du processus PAGRED (Processus Actif de Gestion du Risque et d'Encouragement à la Désistance). Ce processus en quatre phases permet de définir deux degrés de priorisation et d'identifier les facteurs de risque prioritaires, ainsi que les ressources de la personne. Il permet également de guider le positionnement et l'action de l'agent de probation dans le suivi du client et de faciliter la rédaction de rapports pertinents à destination des autorités. C'est parallèlement un outil de gestion des situations du Service. Cette démarche a été bien accueillie par les

agents de probation. Elle offre l'avantage de s'ancrer pleinement dans la pratique et permet d'offrir un temps d'analyse et de partage des réflexions sur les situations dont les agents de probation ont la charge.

A relever dans ce même registre que la Commission latine de probation, organe concordataire de la Conférence latine des directeurs de justice et police (CLDJP) a préparé un rapport à l'attention de ladite Conférence et défini une procédure de tri initial afin d'harmoniser les pratiques entre les cantons latins.

3.2. Cours de sensibilisation auprès des étudiants

Pour la troisième année consécutive, le Service est intervenu auprès de jeunes adultes au Collège St-Michel. Fort du constat que nombre de jeunes adultes convoqués pour des peines de travail d'intérêt général au Service de probation méconnaissaient totalement les conséquences pénales de leurs actes et n'avaient manifestement pas pris conscience de la gravité de certains comportements, le Service s'est approché, en 2010, de la Direction du collège St- Michel qui avait réservé un très bon accueil à ce projet et ouvert les portes de son établissement.

3.3. Mesures de substitution

Un groupe de travail s'est mis en place au niveau concordataire, sous la direction de la Fondation vaudoise de probation, afin de trouver une solution commune à la complexe mise en place des mesures de substitution par surveillance électronique (article 237 CPP). Une première séance réunissant les principaux partenaires a eu lieu fin 2012.

3.4. Accueil de stagiaires étrangers

En collaboration avec l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) à Agen (F), le Service a accueilli des stagiaires français issus du cursus de formation de directrice/directeur des services d'insertion et de probation. Au cours de leur formation, ces professionnels se rendent dans plus de vingt pays européens et c'est dans le canton de Fribourg, que, pour la quatrième année consécutive, deux personnes sont venues découvrir ce qui se fait en Suisse dans le domaine de la probation. Une fois encore, l'intérêt s'est porté sur le domaine de l'évaluation de la dangerosité et la gestion du risque, démontrant bien que cette thématique transcende les frontières nationales et préoccupe l'ensemble des professionnels des services de probation.

2012**IX. Office de la circulation et de la navigation (OCN)**

Directeur: Marc Rossier

1. Missions

L'Office de la circulation et de la navigation (OCN), établissement autonome de l'Etat (personne morale de droit public) depuis 1997, a son siège à Fribourg ainsi que deux succursales à Bulle et Domdidier. L'OCN compte 82,2 unités plein temps et réalise un chiffre d'affaires supérieur à 18 millions de francs.

L'OCN est en charge de l'admission des conducteurs et des véhicules à la circulation routière; on dénombre plus de 220 000 conducteurs et près de 233'000 véhicules dans le canton. Le domaine de la navigation (admission des conducteurs et des bateaux) fait également partie de ses attributions. Il perçoit les impôts sur les véhicules et les bateaux (plus de 89 millions de francs) pour le compte du canton de Fribourg. L'OCN instruit les cas d'infraction à la loi sur la circulation routière; les mesures sont prononcées par la Commission des mesures administratives.

2. Activités

L'activité de l'OCN fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'OCN, case postale 192, 1707 Fribourg ou téléchargé sur www.ocn.ch.

X. Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)

Directeur: Jean-Claude Cornu

1. Missions

L'Etablissement cantonal des assurances (ECAB), établissement autonome de l'Etat (personne morale de droit public), est chargé d'assurer tous les bâtiments situés sur le territoire cantonal et de favoriser les mesures de prévention et de défense contre l'incendie et les éléments naturels.

Il assure, sur la base du principe de la mutualité, plus de 115 000 bâtiments pour une valeur assurée de quelque 79,1 milliards de francs.

La mission de prévention et de défense nécessite un investissement annuel de près de 15 millions de francs, soit près du tiers

des primes encaissées. En 2012, l'ECAB a dû indemniser des sinistres pour un montant de 12,3 millions de francs.

2. Activités

L'activité de l'ECAB fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'ECAB, Maison-de-Montenach 1, Case postale 486, 1701 Fribourg, ou téléchargé sur www.ecab.ch.

XI. Etablissements de Bellechasse

Directeur (depuis le 01.06.12): Franz Walter (directeur ad intérim du 01.01.12 au 31.05.12: Paul-André Morandi

1. Missions

Les Etablissements de Bellechasse (EB) sont chargés de l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures prononcées en application du code pénal. Intégrés dans le concordat latin sur la détention pénale des adultes, ils accueillent essentiellement des détenus en régime ouvert ou semi-ouvert, en exécution de jugements prononcés par les autorités judiciaires des cantons romands et du Tessin. Ils accueillent également, au foyer La Sapienière, des personnes privées de liberté à des fins d'assistance. Au total, les EB ont une capacité d'accueil de 200 places.

2. Activités

L'activité des EB fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès des Etablissements de Bellechasse, Case postale 1, 1786 Sugiez.

2012

XII. Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges		Compte 2012 EPT	Compte 2011 EPT	Ecarts EPT
SÉCURITE ET JUSTICE		868.75	851.97	16.78
ADMINISTRATION CENTRALE		738.79	723.85	14.94
3300 / JPMS	Secrétariat général	9.57	8.57	1.00
3302 / SFPP	Service de la surveillance des fondations	1.80	3.50	-1.70
3305 / JUST	Service de la Justice	5.09	5.15	-0.06
3330 / POCO	Service de la police du commerce	3.50	3.41	0.09
3335 / PETR	Service de la population et des migrants	39.75	39.60	0.15
3345 / POLI	Police cantonale	608.86	593.69	15.17
3355 / SPEN	Service de l'application des sanctions pénales et des prisons	33.55	32.34	1.21
3370 / PATR	Service de probation	7.35	7.29	0.06
3375 / MILI	Service de la protection de la population et des affaires militaires	16.38	16.81	-0.43
3385 / PROT	Protection civile	12.94	13.49	-0.55
SECTEURS SPECIAUX, ÉTABLISSEMENTS DIVERS		129.96	128.12	1.84
3365 / EBEL	Etablissements pénitentiaires de Bellechasse	127.96	126.12	1.84
3382 / LACN	Camp du Lac Noir	2.00	2.00	

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Grand-Rue 27, CH-1701 Fribourg

www.fr.ch/dsj

Avril 2013

Imprimé sur papier 100% recyclé